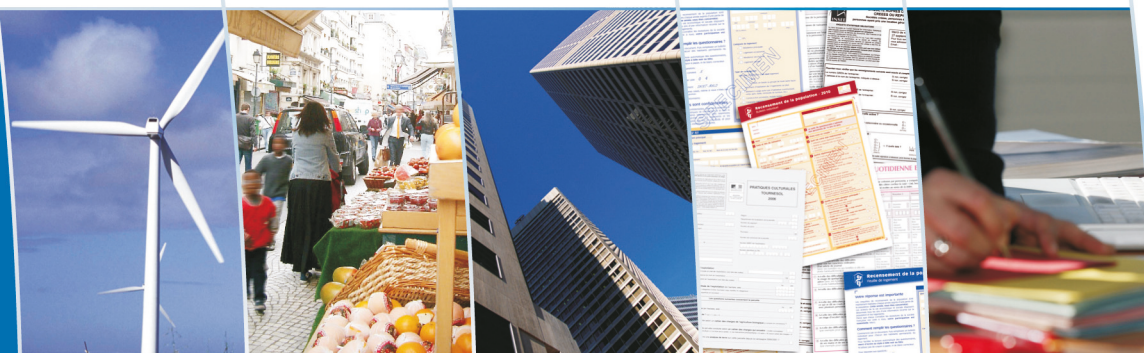




**Conseil national
de l'information statistique**

Rapport



LA PCS ET SES USAGES ÉTAT DES LIEUX ET DÉFIS

Rapport de mission préalable commandé par le groupe
de travail « Rénovation de la nomenclature des professions
et catégories socio-professionnelles (2018-2019) »

Octobre 2018 - n° 151





Conseil national
de l'information statistique

LA PCS ET SES USAGES. ETAT DES LIEUX ET DEFIS.

**Rapport de mission préalable commandé par
le groupe de travail « Rénovation de la nomenclature
des professions et catégories socio-professionnelles
(2018-2019) »**

**Etienne PENISSAT,
Anton PERDONCIN, Marceline BODIER**

Groupe de travail présidé par Thomas AMOSSE
(rapporteurs : Olivier CHARDON et Alexis EIDELMAN)

Octobre 2018

Sommaire

AVANT-PROPOS	5
SYNTHESE	9
1. Une grande variété de domaines et d'usages : la PCS, une variable connue et reconnue	11
1.1. Un « langage commun » pour une grande diversité d'usages	11
1.1.1. Trois niveaux d'analyse de la société	11
1.1.2. Finalités des usages et registres de pratiques	15
1.2. Des apports multiples à la connaissance et à la représentation de la structure socio- professionnelle	18
1.2.1. Une représentation partagée du monde social	18
1.2.2. La profession, une variable de base pour la construction d'autres nomenclatures	20
1.2.3. Les groupes socio-professionnels : lisibles et clivant socialement	22
1.2.4. Les catégories socio-professionnelles, un niveau déterminant pour repérer de nouveaux clivages et de nouvelles inégalités	24
1.2.5. La stabilité temporelle de l'outil aux niveaux agrégé et intermédiaire : une ressource et un impératif	26
2. Les défis de la rénovation de la PCS	27
2.1. <i>Premier défi</i> : le renouveau des procédures de codage	27
2.1.1. Bilan des procédures de codage et nouvelles potentialités ouvertes par la numérisation	27
2.1.2. Quatre enjeux prioritaires pour l'Insee	29
2.1.3. De nouvelles procédures de codage nécessaires au-delà des enquêtes de la statistique publique	30
2.2. <i>Deuxième défi</i> : la rénovation du niveau des professions	31
2.2.1. Une nécessaire actualisation des listes de métiers et professions	32
2.2.2. Actualiser les libellés sans perdre les séries longues	32
2.2.3. Revoir les principes de classement de certaines professions du secteur public ?	33
2.2.4. Quelle place pour les « zones grises » de l'emploi ?	34
2.3. <i>Troisième défi</i> : agrégation des professions et regroupements <i>ad hoc</i>	34
2.3.1. Pour des agrégats alternatifs qui s'accordent aux usages	35
2.3.2. L'hétérogénéité problématique des artisans, commerçants et chefs d'entreprise	36
2.3.3. Les cadres : une catégorie à hiérarchiser	37
2.3.4. Les enseignants : entre classes supérieures et classes moyennes ?	38
2.3.5. Affiner les distinctions au sein des ouvriers et employés	39
2.3.6. Pour une catégorisation détaillée des retraités	39
2.3.7. Tentatives et difficultés d'une classification pour les ménages	40
2.3.8. Un accès parfois contrarié aux niveaux intermédiaire et détaillé	41
2.4. <i>Quatrième défi</i> : accessibilité, diffusion, visibilité et pédagogie	42
2.4.1. Accéder à une documentation actualisée et simplifiée	42
2.4.2. Accéder aux outils de codage	42
2.4.3. Accéder aux outils de transcodage dans d'autres nomenclatures (Isco, EseG, nomenclatures de métier)	43
2.4.4. Accéder aux outils de transcodage historique et à des séries longues	44
2.4.5. Diffuser des informations authentifiées en rendant visibles et pédagogiques les données utilisant la PCS	44

ANNEXES	47
Annexe 1 – Liste des sigles utilisés dans le rapport	47
Annexe 2 – Liste des personnes interrogées	50
Annexe 3 – Guide d’entretien	52
Annexe 4 – Les niveaux agrégés et intermédiaires de la nomenclature des PCS pour les actifs (version 2003, actuellement en vigueur)	54

Avant-propos

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du Groupe de Travail « Rénovation de la PCS (2018-2019) » du Cnis¹ présidé par Thomas Amossé (Cnam). Son objectif est d'introduire ses travaux en dressant « un état des lieux de la nomenclature et un bilan des attentes à son endroit », conformément à la mission confiée par le président du GT. Ce travail de bilan a été réalisé par Etienne Pénissat (CNRS)², Anton Perdoncin (ENS)³ et Marceline Bodier (Insee)⁴ entre janvier et avril 2018.

La dernière rénovation de la PCS en 2003 avait été précédée d'un rapport de l'Inspection Générale de l'Insee rédigé par Guy Neyret et Hedda Faucheux en 1999⁵. Ce rapport avait pour objectif d'en évaluer la pertinence comme l'indiquait son titre. Le présent rapport a un objectif sensiblement différent puisqu'il ne comporte pas de dimension « évaluative ». En revanche, comme le rapport Neyret-Faucheux, il vise à synthétiser les apports et limites de la PCS, tels qu'ils sont perçus par ses principaux utilisateurs, et à inscrire la rénovation de la PCS dans son contexte social, économique et intellectuel.

Plusieurs constats et enjeux soulevés par le rapport Neyret-Faucheux sont encore d'actualité (notamment la nécessité d'articuler la PCS avec les autres nomenclatures nationales, comme le Rome ou les Fap). Toutefois, le contexte a évolué et de nouveaux enjeux sont apparus ou ont pris une acuité plus importante. Parmi ces enjeux, on peut citer :

- La rénovation ou l'élaboration de nouvelles nomenclatures internationales telles Isco-08 et ESeG (2016), et les discussions qu'ont suscitées ces évolutions.
- Les transformations du marché du travail qui se sont, par exemple, traduites par le développement de nouvelles formes de travail indépendant – et l'affaiblissement des frontières entre salariat et non salariat – ou l'émergence de certains métiers.
- Les nouvelles technologies qui autorisent des modes de collecte nouveaux (enquêtes en ligne) et posent de manière renouvelée l'articulation entre les libellés de professions et les rubriques de profession, le niveau élémentaire de la nomenclature.
- Les nouvelles technologies qui impactent aussi ceux qui utilisent les données sociales. Par exemple, le développement du data journalisme implique que les journalistes ne sont plus seulement intéressés par des publications, mais aussi par l'accès à des fichiers de données détaillées pour vérifier des prises de position d'acteurs publics, à l'aide le cas échéant de graphiques ou tableaux réalisés en propre et mis en ligne sur les sites de journaux.

Tous ces éléments justifient que l'on prenne le temps d'une étude des usages des nomenclatures d'emploi et de position sociale en général, et de la PCS en particulier, auprès d'une grande diversité d'acteurs (chercheurs et universitaires, acteurs de la statistique publique et acteurs privés).

Groupe de Travail « Rénovation de la PCS », mission d'« état des lieux des usages et des attentes »

Au sein de l'équipe préfigurant le GT, l'Insee et la Dares ont posé en amont une série de réflexions qui ont amené à la formulation de ses objectifs principaux, ainsi que de son organisation en sous-groupes.

1 Les développés des sigles et acronymes sont précisés en annexe 1.

2 Directeur du Ceraps, chargé de recherche au CNRS.

3 Chercheur associé au CMH, agrégé préparateur à l'ENS de Paris.

4 Chargée de mission au département "Emploi et revenu d'activité", administratrice de l'Insee.

5 Hedda Faucheux et Guy Neyret, *Évaluation de la pertinence des Catégories Socioprofessionnelles (CSP)*, rapport de l'Inspection Générale de l'Insee, 23 mars 1999.

Pour rappel, le mandat du Cnis fixe au GT quatre principaux objectifs que l'on peut résumer ainsi :

- Actualiser la nomenclature ;
- Simplifier et améliorer le codage de la PCS, d'Isco et d'ESeG ;
- Proposer de nouveaux agrégats de diffusion de la PCS ;
- Améliorer la documentation et la diffusion de la PCS, Isco et ESeG pour les producteurs, les utilisateurs (chercheurs, experts, statisticiens, journalistes) et le « grand public ».

Ces pistes de travail méritaient d'être confrontées à une enquête de terrain approfondie auprès des producteurs et utilisateurs de la nomenclature, ou plus largement des nomenclatures d'emploi et de position sociale. Il s'agissait ainsi de vérifier la pertinence des perspectives tracées en précisant et complétant les constats préalables et en les documentant de façon détaillée. Le présent rapport doit donc d'abord permettre aux sous-groupes du GT de partir d'un état des lieux solidement établi, afin de discerner les apports, les usages, les pratiques et les limites de l'outil en 2018. Ensuite, il doit servir à orienter et affiner le travail de ces sous-groupes en formulant des pistes de réflexion et en dégagant des chantiers à même de répondre aux attentes et besoins exprimés par les utilisateurs.

Méthode de travail

Le rapport a pour double objectif de dresser un état des lieux des usages et des attentes vis-à-vis de la PCS :

- comme nomenclature de profession, métier ou d'emploi ;
- comme outil de représentation de la structure sociale.

De ce fait, nous avons privilégié des entretiens avec les utilisateurs des nomenclatures de ce type, et en particulier de la PCS. Le choix des personnes rencontrées visait à recueillir les réflexions d'une série d'acteurs couvrant un spectre large d'usages. Évidemment, ce tour d'horizon des acteurs utilisateurs de la PCS n'est pas exhaustif. Nous avons opéré à « coups de sonde » en sélectionnant des acteurs représentatifs d'univers professionnels différents et, en leur sein, de courants de pensée, d'institutions, d'organismes, de secteurs diversifiés. Ces acteurs ont été sélectionnés, tantôt pour leurs travaux et leur expertise de la PCS (notamment les chercheurs), tantôt pour leur appartenance à des institutions centrales quant à l'usage des PCS (notamment les statisticiens publics et les experts des organismes publics), souvent pour les deux.

Au final, 39 entretiens (de 30 minutes à 1 heure et 30 minutes) ont été réalisés et 58 personnes ont été interrogées (cf. annexe 2), qui se répartissent ainsi :

- 19 personnes de la recherche académique :
Disciplines : dix sociologues, deux politistes, deux démographes, deux économistes, deux épidémiologistes, un géographe.
Spécialités : professions, travail et emploi, conditions de travail ; mobilité sociale, stratification sociale ; morphologie sociale, ségrégation spatiale ; genre, famille, fécondité ; patrimoine, revenus ; politiques sociales, exclusion ; jeunesse et éducation ; pratiques culturelles ; vote et orientations politiques ; santé, etc.
- 13 personnes de la statistique publique
Institutions : Insee (plusieurs services à Paris et en région), Dares, Depp, Drees, DGAFP.
- 15 personnes d'organismes publics
Organismes : Apec, Afpa, Pôle Emploi, France Stratégie, Cereq, Direccte (Pays de la Loire), Carif-Oref (Pays de la Loire).

- 11 personnes du secteur privé, associatif, syndical

Secteurs : deux journaux (*Le Monde* et *Libération*), deux entreprises de sondage (Ipsos et Médiamétrie), une banque (BNP Paribas), une entreprise qui produit des solutions technologiques pour le e-recrutement (Multiposting), un laboratoire d'une entreprise privée (Orange Labs), une association professionnelle d'enseignants de sciences économiques et sociales (Apses). Une réunion conviant les organisations syndicales siégeant au Cnis a également été organisée.

Il faut souligner que très peu de personnes contactées ont refusé notre demande d'entretien. Deux catégories d'acteurs n'ont pas répondu à nos sollicitations. Certains économistes universitaires, visiblement peu utilisateurs de la PCS. Ensuite, des acteurs des grandes entreprises du numérique (Facebook, Google), difficiles à contacter et qui, bien qu'étant amenés à s'intéresser à la catégorisation des emplois et des professions, sont sûrement peu utilisateurs de la PCS. Ces refus ou non-réponses renvoient plus généralement à la difficulté d'interroger des acteurs peu concernés ou peu utilisateurs ; de ce fait, il est probable que ces manques contribuent à rendre moins visibles des acteurs critiques de la PCS⁶. Toutefois, nous le verrons, des attentes fortes ou points de vue critiques sont également émis par des utilisateurs avancés. Le rapport rend ainsi compte d'une diversité de prises de position à l'égard de la nomenclature.

Lors des prises de contact avec les personnes sélectionnées, nous avons systématiquement envoyé le mandat du GT et insisté sur la nécessité de comprendre de façon précise les usages pratiques de la PCS, ainsi que les attentes et besoins liés. Pour l'essentiel, les entretiens se sont déroulés en face-à-face, quelques-uns par visio-conférence lorsque la personne était à l'étranger ou difficile à rencontrer. Ils ont tous été enregistrés et retranscrits. Leur contenu constitue le matériau utilisé pour rédiger ce rapport, qui a toutefois été complété par la consultation d'articles ou de documents. Lors des entretiens, les acteurs interrogés ont adopté une diversité de positionnements, se plaçant comme représentants ou porte-voix d'un champ ou d'un sous-champ disciplinaire, ou encore comme porte-paroles d'une institution (cas des SSM, notamment) ou d'une profession (enseignants, journalistes, banquier) ; d'autres intervenaient davantage en leur nom propre, notamment certains chercheurs.

Chaque entretien a été conduit sur la base d'un guide (cf. annexe 3) qui divisait l'entretien en trois moments : les usages de la PCS dans les enquêtes, travaux, études, enseignements, activités professionnelles ; l'évaluation de ses apports ; les critiques, les attentes, les besoins. La rédaction du rapport s'est faite à six mains (E. Pénissat, A. Perdoncin, M. Bodier), avec une relecture de l'équipe de pilotage du GT. Si le rapport s'appuie en premier lieu et principalement sur les entretiens réalisés, nous avons ajouté des références a posteriori sous forme de complément bibliographique. Ces références visent dans certains cas à apporter une précision ou signaler une dimension absente des entretiens ; dans d'autres cas, elles permettent de donner des exemples du spectre large des usages de la PCS. En revanche, n'étant pas exhaustives, elles n'ont pas vocation à permettre l'évaluation en bonne et due forme de la nomenclature.

⁶ Pour rappel, dans le rapport Neyret-Faucheux, les économistes du Crest et de l'Insee s'étaient montré les plus critiques vis-à-vis de la pertinence de la PCS.

Synthèse

Commandé par le Groupe de Travail « Rénovation de la PCS (2018-2019) » du Cnis, le rapport dresse un état des lieux des usages et des attentes vis-à-vis de la PCS comme nomenclature de profession, métier ou emploi et comme outil de représentation de la structure sociale. Il s'appuie sur la réalisation de 39 entretiens, entre janvier et mars 2018, auprès de 58 personnes issues de la recherche académique, de la statistique publique, d'organismes publics et du secteur privé, associatif et syndical.

La première partie du rapport souligne le fait que la PCS est à la fois **un « langage commun » connu et reconnu dans des univers professionnels variés et un outil répondant à une large diversité d'objectifs et d'attentes des utilisateurs**. Cette position centrale permet l'utilisation d'autres grilles d'analyse du monde du travail, comme les Fap (Dares) ou le Rome (Pole Emploi), et n'interdit pas l'usage des nomenclatures internationales (Isco, EseG), qui sont toutefois encore inégalement connues et demeurent principalement utilisées pour des comparaisons entre pays.

Il ressort d'abord de ce bilan des usages que la PCS fournit un triple niveau d'analyse de la société française : une caractérisation des situations de travail et de vie d'une pluralité de mondes professionnels (niveau détaillé) ; l'étude morphologique de milieux sociaux et/ou la sociographie de territoires (niveau intermédiaire) ; une grille synthétique pour apprécier les hiérarchies et inégalités sociales (niveau le plus agrégé). Les usages correspondent également à trois registres de finalité : un registre de production de connaissances sur la société française ; un registre d'expertise et de pilotage de l'action publique ; un registre de représentation à destination du grand public.

A côté de ces types d'usage, quatre apports analytiques de la nomenclature sont identifiés. Premièrement la profession, rubrique élémentaire des PCS, reste un marqueur de positionnement et d'auto-positionnement efficace aussi bien pour les études que pour les questionnaires d'enquête. Deuxièmement, ces rubriques élémentaires rendent possible la construction d'autres grilles d'analyse (par exemple des nomenclatures de métiers), qui sont fortement utilisées. Troisièmement, le niveau des groupes socioprofessionnels continue de rendre compte des grands clivages sociaux, même si les personnes rencontrées pointent la nécessité de les combiner avec d'autres variables pour expliquer, par exemple, les inégalités de conditions de vie ou de pratiques culturelles, sociales, politiques. Quatrièmement, le niveau intermédiaire des catégories socio-professionnelles est de plus en plus apprécié par certains chercheurs pour repérer la transformation des différences structurant la société française.

La seconde partie du rapport s'appuie sur les critiques et attentes des personnes rencontrées pour dresser une liste de **quatre défis majeurs auxquels fait face la PCS dans un contexte de transformations à la fois du monde du travail et de la société, et des techniques d'enquête**. Ces défis confirment et précisent les perspectives dessinées par le projet de rénovation de la nomenclature.

Le premier de ces défis correspond à la nécessaire adaptation des procédures de codage aux outils numériques. Il s'agit notamment de rendre possible un codage plus économe en variables, en s'appuyant par exemple sur une liste de libellés en auto-complétion.

Le second défi est l'actualisation du niveau détaillé des PCS, puisque de nouveaux métiers se sont développés depuis la dernière rénovation (2003). Cette actualisation doit toutefois permettre de maintenir des séries longues, les acteurs rencontrés s'accordant sur l'intérêt d'avoir une nomenclature utilisable depuis 1982, voire depuis 1954.

Le troisième défi pose la question de la production et de la labellisation par l'Insee de nouveaux agrégats, aux niveaux intermédiaires de la PCS. En effet, si l'économie générale de la nomenclature est peu remise en cause, des regroupements ad hoc sont en revanche souhaités, afin mieux rendre compte d'espaces professionnels émergents ou de nouveaux clivages

sociaux, économiques et juridiques (zones grises et formes précaires d'emploi, par exemple). De tels regroupements mériteraient ainsi par exemple d'être étudiés au regard de l'hétérogénéité du monde des indépendants, des nouvelles hiérarchies au sein des cadres, du positionnement social des enseignants, ou encore des frontières renouvelées au sein des mondes ouvriers et employés. De même, il semble utile d'engager une réflexion concernant une version « ménage » de la nomenclature.

Le quatrième et dernier défi concerne la visibilité et l'accessibilité de la PCS. Un travail est à mener concernant la documentation de la nomenclature et des procédures permettant sa production : l'accès à des outils de codage et de transcodage vers d'autres nomenclatures est ainsi largement souhaité, ainsi que pour reconstituer des séries longues ; l'accès à des contenus et ressources pédagogiques faciliterait par ailleurs sa diffusion et ses usages en direction du grand public. Cet enjeu invite à la création d'un site internet dédié aux PCS, qui réponde à la diversité des attentes et usages dont ce rapport rend compte.

1. Une grande variété de domaines et d'usages : la PCS, une variable connue et reconnue

A partir des entretiens effectués, cette première partie visera à dresser un panorama large, bien que non exhaustif, de la diversité des domaines et usages de la PCS (1.1) du point de vue des acteurs rencontrés. Sur cette base, on dressera un recensement des différents apports que ces acteurs lui reconnaissent (1.2).

1.1. Un « langage commun » pour une grande diversité d'usages

Le premier enseignement des entretiens réalisés est la grande variété des usages de la nomenclature des PCS. Ce constat, déjà présent dans le rapport Neyret-Faucheux (1999), demeure donc d'actualité. Cette grande variété n'est pas due à la seule diversité des acteurs interrogés. Elle correspond à une originalité et singularité de la PCS. Ainsi, les niveaux de description fournis par la nomenclature s'articulent à des niveaux de discours sur la société : du niveau détaillé des professions au niveau agrégé des groupes socio-professionnels, les utilisateurs de la nomenclature n'adoptent pas le même regard sur les phénomènes étudiés (1.1.1). Mais la diversité des usages témoigne aussi de rapports différenciés à ce que la nomenclature permet de dire du monde social, aux types de registres d'argumentation dans lesquels ses usages sont insérés (1.1.2). La PCS peut ainsi être utilisée soit afin de connaître et décrire le monde social (finalité de connaissance), soit afin d'établir un diagnostic visant à une action (finalité opérationnelle ou décisionnelle), soit afin de représenter pour un public les hiérarchies, les différenciations et les inégalités sociales (finalité pédagogique ou de documentation).

1.1.1. Trois niveaux d'analyse de la société

Le niveau fin des professions permet de caractériser des marchés du travail et d'étudier les conditions de travail et de vie de mondes professionnels. Du côté des acteurs de la statistique publique, le niveau fin des PCS est un moyen de repérer dans diverses sources de données certaines professions ou certains métiers. Par exemple, au Sed de la DR de l'Insee et à la Direccte des Pays de la Loire, une étude récente sur les travailleurs du secteur de la logistique n'a pu être menée à bien que grâce au croisement de la PCS au niveau fin et de la Naf⁷. Les métiers de la logistique n'étant précisément identifiables dans aucune des deux nomenclatures, le fait de disposer du recensement et des DADS à l'échelle locale a permis de délimiter ce segment du marché du travail local. Cette approche est conforme aux prescriptions méthodologiques des Pôles de Service de l'Action Régionale (Psar) de l'Insee, comme l'explique Jérôme Fabre, le responsable du pôle Emploi-Population basé à Lille, sur un autre domaine d'emploi : identifier les salariés des services à la personne suppose de se servir de la nomenclature au niveau fin comme d'une variable filtre. Autre exemple donné par Claire Marbot et Elise Amar, le travail effectué à la Drees sur le travailleurs sociaux, qui les recense et décrit leur répartition sur le territoire en croisant plusieurs sources (DADS, SIASP, enquêtes spécifiques de la Drees, etc.)⁸.

Cette logique de caractérisation fine de marchés du travail locaux est également cruciale afin de saisir les rapports entre besoins de main-d'œuvre et offres d'emploi : Guillaume Laurent (Carif-Oref Pays de la Loire) explique ainsi que le niveau détaillé est utilisé dans une logique de « chaînage des données » afin de comprendre l'appariement ou le désajustement des offres et

7 Cette étude sur la région nantaise, non publiée, est analogue à celle menée par la Direction régionale Insee Auvergne-Rhône-Alpes : Dusonchet Pierre et Gilbert Axel, 2017, « La filière logistique se concentre en périphérie des villes », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes, n° 46.

8 Marquier Rémy, 2014, « 1,2 million de travailleurs sociaux en 2011 », Études et Résultats, Drees, n°893, septembre.

demandes d'emploi et de formation au niveau du territoire⁹. La demande, liée par exemple à une pénurie locale de main-d'œuvre, est formulée par les employeurs dans une terminologie de métiers, qui peut être traduite en professions (soudeurs, chaudronniers pour l'industrie navale, par exemple). L'enjeu est alors d'identifier quels sont les métiers concernés dans des données du recensement ou les DADS, de les repérer dans la nomenclature des professions, et de les mettre en relation avec des types de formations disponibles en passant par une autre nomenclature (des Groupes Formation Emploi, GFE, ou des codes Certif Info). Une telle démarche, mise en œuvre aussi à l'Afpa sur les données de l'enquête Emploi, est d'autant plus efficace que les métiers recherchés correspondent à des titres professionnels identifiés dans la PCS : c'est le cas, dans le secteur restauration-hôtellerie, par exemple, des cuisiniers ; ce n'est en revanche pas le cas d'autres métiers émergents ou plus faiblement institués, comme ceux du numérique ou de l'économie « verte », ce qui constitue une faiblesse de la nomenclature (cf. infra, 2.2).

Le niveau fin est également utilisé par les chercheurs en sciences sociales afin d'étudier les conditions de vie et de travail de certaines fractions spécifiques du monde du travail. En économie, les études sur les personnes à bas salaire ont par exemple nécessité l'utilisation de ce niveau afin de comprendre quels étaient ces travailleurs (femmes de ménage, assistantes maternelles, etc.) qui, travaillant à plein temps, touchaient un très bas salaire¹⁰. En sociologie, les études sociographiques des aides à domicile menées par Christelle Avril, ou celles des agents immobiliers conduites par Lise Bernard, illustrent le caractère heuristique de l'articulation entre analyses statistique et ethnographique d'une profession¹¹. La mobilisation du niveau fin permet de caractériser socialement un univers professionnel par rapport à d'autres univers proches ou pensés comme proches, et d'armer l'enquête ethnographique. En épidémiologie, le niveau détaillé est utilisé de façon centrale pour reconstituer des « matrices emplois-expositions », qui donnent la correspondance entre des intitulés d'emplois (définis par la combinaison d'une profession et d'un secteur d'activité) et des indices d'exposition à une ou plusieurs nuisances¹². Ces matrices permettent ensuite de lier les effets de ces expositions en fonction de la profession ou de la carrière professionnelle à la probabilité de contracter telle ou telle maladie. Notons qu'au-delà des épidémiologistes, ces matrices servent aux acteurs de la santé – par exemple l'agence Santé publique France – et de la sécurité au travail pour repérer les expositions attachées à une profession.

Les niveaux intermédiaires des catégories socio-professionnelles permettent la mise en œuvre de perspectives morphologiques visant à décrire la structure interne de certains milieux sociaux ou de certains territoires. En opérant des regroupements *ad hoc* si nécessaire, ils permettent aussi d'étudier le rôle de l'origine sociale sur une diversité de comportements. Des exemples d'usage du niveau intermédiaire peuvent être trouvés dans divers champs. Sans chercher ici à dresser une liste exhaustive, le niveau intermédiaire apparaît comme une échelle indispensable dans des analyses sociologiques des pratiques de consommation¹³ ou culturelles¹⁴, de la

9 Un résultat de cette logique peut être aperçu avec l'outil Cléo créé par le Carif-Oref des Pays de la Loire : <https://www.cleo-paysdelaloire.fr> (consulté le 19 avril 2018).

10 Par exemple, Concialdi Pierre et Ponthieux Sophie, 1999, « L'emploi à bas salaire : les femmes d'abord », Travail, genre et sociétés, n° 1, p. 23-41.

11 Les deux ouvrages suivants illustrent l'articulation entre observations ethnographiques et analyses quantitatives de mondes professionnels : Avril Christelle, 2014, Les aides à domicile. Un autre monde populaire, Paris, La Dispute ; Bernard Lise, 2017, La précarité en col blanc. Une enquête sur les agents immobiliers, Paris, Presse universitaires de France.

12 Un exemple d'usage de la PCS dans des matrices emplois-exposition peut être trouvé dans cet article : Nachtigal Mélissa et al., 2009, « Suivi des retraités exposés à l'amiante ou aux poussières de bois pendant leur vie professionnelle : premier bilan de la phase pilote du projet Spirale », Pratiques et Organisation des Soins, vol. 40, n° 1, p. 9-18.

13 Deux exemples, récent et plus ancien, d'un tel usage en sociologie de la consommation : Chauvel Louis, 1999, « Du pain et des vacances : la consommation des catégories socioprofessionnelles s'homogénéise-t-elle (encore) ? », Revue française de sociologie, vol. 40, n° 1, p. 79-96 ; Coulangeon Philippe et Petev Ivaylo D., 2012, « L'équipement automobile, entre contrainte et distinction sociale », Économie et statistique, vol. 457, n° 1, p. 97-121.

mobilité et de la stratification sociales¹⁵, de la construction des identités¹⁶. De même, l'analyse des inégalités socio-spatiales passe nécessairement, étant données les conditions d'accès aux données et aux variables, par le croisement, au sein des données du recensement, des Iris et des PCS au niveau intermédiaire¹⁷.

Le niveau des catégories socio-professionnelles est aussi celui qui permet d'accéder au groupe socio-professionnel des retraités, information certes agrégée mais néanmoins importante dès lors que l'on souhaite par exemple comprendre quel est l'effet du milieu social sur les préférences politiques (Jean Rivière) ou de l'origine sociale sur la réussite scolaire de jeunes bacheliers : la distinction usuelle du ministère de l'Éducation nationale entre origine sociale « très favorisée », « favorisée », « moyenne » ou « défavorisée », n'est pas toujours suffisante et il faut en revenir à la catégorie plus détaillée afin de reclasser les enfants dont les parents ne sont plus actifs (J. Fabre, Psar de l'Insee à Lille).

Suffisamment agrégés pour pouvoir donner lieu à des traitements statistiques robustes¹⁸, les niveaux intermédiaires sont toutefois suffisamment détaillés pour correspondre à nombre de formes d'identification spontanée des individus. En témoigne l'étude menée par Agnès Pelage et Tristan Poullaouec, dans l'enquête Histoire de vie (Insee, 2003), de la catégorie socio-professionnelle pour voir si le classement objectif (par la PCS) et le positionnement subjectif dans la structure de classe coïncident¹⁹. Cette étude montre que les deux modes de classements sont particulièrement liés lorsque l'on objective la position sociale au niveau de la catégorie socio-professionnelle. Le niveau intermédiaire de la PCS apparaît ainsi comme étant celui de la congruence entre objectivation et appréhension subjective du monde social, résultat qui confirme le pouvoir descriptif de la nomenclature et la compréhension que le public peut en avoir.

Le niveau agrégé des groupes socio-professionnels permet une appréhension synthétique de la structure sociale, et notamment de sa stratification. Le groupe socio-professionnel peut ainsi être utilisé pour décrire les inégalités face à l'école²⁰, l'évolution des structures sociales par département (Hervé Le Bras²¹) ou encore les inégalités et transferts de patrimoine (Sibylle Gollac et Céline Bessière²²). Il s'est largement diffusé en épidémiologie sociale comme un

14 L'étude de Olivier Donnat sur l'évolution des différences de pratiques culturelles en est un exemple : Donnat Olivier, 1999, « La stratification sociale des pratiques culturelles et son évolution 1973-1997 », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n° 1, p. 111-119.

15 Voir notamment, parmi l'abondante littérature sociologique sur la mobilité sociale : Vallet Louis-André, 1999, « Quarante années de mobilité sociale en France : l'évolution de la fluidité sociale à la lumière de modèles récents », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n° 1, p. 5-64 ; Gollac Sibylle et Huguée Cédric, 2015, « Avoir trente ans dans le secteur public en 1982 et en 2002 : les transformations d'une filière de promotion sociale par le diplôme, Abstract », *Revue française d'administration publique*, n° 153, p. 23-43 ; Huguée Cédric, 2016, « Les sciences sociales face à la mobilité sociale : les enjeux d'une démesure statistique des déplacements sociaux entre générations », *Politix*, n° 114, p. 47-72.

16 Par exemple, Pelage Agnès et Poullaouec Tristan, 2011, « "Le haut du panier de la France d'en bas" ? Le sentiment d'appartenir à une classe sociale chez les professions intermédiaires », *Cadres, classes moyennes : vers l'éclatement*, P. Bouffartigue, C. Gadea et S. Pochic éd., Armand Colin, p. 260-274.

17 Deux études socio-géographiques récentes l'illustrent : Préteceille Edmond, 2006, « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », *Sociétés contemporaines*, 2006, no 62, p. 69-93 ou Clerval Anne, 2013, *Paris sans le peuple. La gentrification de la capitale*, Paris, La Découverte.

18 Nous reviendrons plus bas sur la question cruciale de l'accès, parfois contrarié, au niveau des catégories socio-professionnelles dans certains contextes, notamment pour les études de géographie sociale.

19 Pelage Agnès et Poullaouec Tristan, 2011, op. cit.

20 Par exemple : Ichou Mathieu, 2013, « Différences d'origine et origine des différences : les résultats scolaires des enfants d'émigrés/immigrés en France du début de l'école primaire à la fin du collège », *Revue française de sociologie*, vol. 54, n° 1, p. 5-52.

21 Le Bras Hervé, 2014, *Atlas des inégalités. Les Français face à la crise*, Paris, Autrement.

22 Gollac Sibylle, 2013, « Les ambiguïtés de l'aïnesse masculine : transferts patrimoniaux et transmission du statut social de génération en génération », *Revue française de sociologie*, vol. 54, n° 4, p. 709.

gradient utilisé pour mesurer des inégalités ou comportements de santé²³, mais aussi plus largement, comme l'ont précisé Marie Zins et Marcel Goldberg dans l'entretien qu'ils nous ont accordé, comme variable de contrôle de modèles explicatifs²⁴. Certains économistes, à l'instar d'Héloïse Petit, utilisent la PCS au niveau du groupe socio-professionnel (en distinguant les qualifiés et non qualifiés au sein des employés et ouvriers) pour rendre compte de la segmentation de la main d'œuvre du point de vue des conditions de salaire, de travail et/ou d'emploi²⁵. En économie des inégalités et de la protection sociale, la PCS est également utilisée : Pierre Concialdi, dans le cadre d'un travail d'évaluation des effets de la réforme des retraites en 2003 avait par exemple élaboré, à partir de données issues des DADS, des carrières-types permettant de simuler divers scénarios d'indemnisation²⁶. La distinction cadres / non cadres s'était alors avérée d'autant plus structurante qu'elle conditionnait l'accès à des régimes de retraite différents. D'un point de vue plus général, la réflexion sur les indicateurs alternatifs de bien-être a conduit à l'intégration de la nomenclature des PCS dans la présentation des évolutions du Baromètre des inégalités et de la pauvreté (Bip 40) : le groupe socio-professionnel était de fait considéré par les promoteurs de ce baromètre comme une manière efficace de résumer le caractère cumulatif et multi-dimensionnel des inégalités²⁷.

Les organismes de recherche et d'étude publics sont également utilisateurs du niveau agrégé de la nomenclature dans leurs nombreuses publications destinées à restituer des résultats d'enquête. Certains, comme à la Depp, utilisent un regroupement en quatre postes pour décrire l'origine sociale des élèves et étudiants du système scolaire français²⁸. D'autres, à l'Insee comme au Psar de Lille²⁹ ou au Sed de la DR des Pays de la Loire, s'appuient sur les groupes socio-professionnels pour décrire les inégalités entre hommes et femmes : en comparant la part de femmes et d'hommes cadres, les écarts de salaires entre femmes et hommes cadres, ou encore en objectivant le déclassement différentiel selon le sexe afin d'identifier les personnes (plus fréquemment des femmes) dont le niveau de diplôme peut permettre d'accéder à un emploi de cadre, mais qui sont classées parmi les professions intermédiaires ou les employées³⁰. Le Cereq effectue également ce type d'études à partir des enquêtes Génération.

23 Voir notamment l'étude de Marie Zins, Alice Guéguen, Annette Leclerc et Marcel Goldberg sur la consommation de boissons alcoolisées à partir de données fournies par EDF-GDF, dans le cadre de la cohorte Gazel (Inserm, 1989) sur son personnel, distinguant entre cadres, agents de maîtrise et agents d'exécution : Zins Marie et al., 2003, « Place du passage à la retraite parmi les déterminants socioprofessionnels de la consommation de boissons alcoolisées des volontaires de la Cohorte Gazel », *Déviance et Société*, vol. 27, n° 3, p. 257.

24 Eichenbaum-Voline Sophie et al., 2008, « Cancer et activité professionnelle », *Revue de l'OFCE*, n° 104, p. 105-134.

25 Gilles Fabrice, Duhautois Richard, Petit Héloïse, (2016), « Decomposing the relationship between wage and churning », *International Journal of Manpower*, Vol. 37 Iss 4 ; Perraudin Corinne, Petit Héloïse, Thévenot Nadine, Tinel Bruno and Valentin Julie, « Inter-firm Dependency and Employment Inequalities: Theoretical Hypotheses and Empirical Tests on French Subcontracting Relationships », *Review of Radical Political Economics*, 2013.

26 Benallah Samia et al., 2004, « Retraites : les scénarios de la réforme », *Revue de l'Ires*, n° 44.

27 Pour une présentation du Bip 40, voir l'entretien avec Pierre Concialdi (2009) : « Les indicateurs économiques alternatifs, propos recueillis par Frédéric Pierru et Louis Weber », *Savoir/Agir*, n° 8, p. 43-56.

28 La catégorie « très favorisée » regroupe les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les instituteurs et les professeurs des écoles. La catégorie « favorisée » regroupe les professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), les retraités cadres et des professions intermédiaires. La catégorie « moyenne » regroupe les agriculteurs exploitants, les artisans et commerçants, et les employés. La catégorie « défavorisée » regroupe les ouvriers, les retraités ouvriers et employés, les autres inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle). Voir : <http://www.education.gouv.fr/cid23200/definitions-des-termes-indicateurs-statistiques-education-nationale.html>, rubrique « Origine sociale », consulté le 11 avril 2018. Pour des exemples d'usage, consulter la publication annuelle de la Depp Repères & références statistiques (notamment p. 90-91 de l'édition 2017).

29 Voir par exemple, Perrin Sophie, Bertrand Philippe, 2018, « Les inégalités hommes-femmes se creusent tout au long du parcours professionnel », *Insee Analyses Auvergne Rhône-Alpes*, n°54.

30 Voir, par exemple : Chaillot Pierre et Hamzaoui Louisa, 2017, « Femmes : des salaires plus faibles même si l'emploi de cadres progresse », *Insee Analyses Pays de la Loire*, n° 51.

Les trois niveaux de la PCS correspondent donc à trois niveaux d'analyse de la société, de sa structure et des groupes sociaux qui la composent : qu'il s'agisse de caractériser finement des configurations d'emploi ou des situations professionnelles spécifiques, de caractériser des entités sociales et territoriales à un niveau intermédiaire ou de quantifier l'effet du milieu ou de l'origine sociale sur une variété de pratiques, ou enfin d'objectiver de façon synthétique la structure sociale et ses grands clivages, le pouvoir descriptif de la nomenclature est attesté par une diversité d'usages. Les utilisateurs que nous avons rencontrés le confirment.

1.1.2. Finalités des usages et registres de pratiques

Ce pouvoir descriptif de la nomenclature ne renvoie pas toujours aux mêmes usages : les rapports différenciés que les utilisateurs entretiennent avec ces différents niveaux dépendent non seulement de l'échelle sociale et territoriale à laquelle ils se situent, mais aussi de la finalité d'usage de la nomenclature. On peut distinguer **trois types principaux de registres de pratiques associés à la PCS** : les argumentations des chercheurs et statisticiens publics sont, le plus souvent, à visée de connaissance et articulent logiques descriptive et explicative ; les usages des acteurs privés et de certains opérateurs publics dépendant de commandes publiques sont d'ordre opérationnel ou décisionnel ; quant aux utilisations des journalistes et des enseignants, elles sont plus fréquemment tournées vers la recherche d'une représentation judicieuse et aisément compréhensible des différences, hiérarchies ou inégalités sociales.

Le registre de la connaissance est le plus fréquemment mobilisé par les statisticiens publics et les chercheurs : il s'agit d'utiliser la nomenclature comme un outil permettant de décrire et/ou d'expliquer certains phénomènes sociaux. Une première déclinaison de ce rapport à la PCS peut être qualifiée de topographique, ou de réaliste : les utilisateurs de la nomenclature s'appuient sur des catégories qui désignent des groupes sociaux existants afin de caractériser des configurations sociales. C'est le cas, par exemple, à la Direccte des Pays de la Loire où la mobilisation des PCS à un niveau agrégé, dans des rapports à destination des pouvoirs publics territoriaux, est conçue comme un moyen de « *regarder comment vivent les territoires* » (Yann Sicamois). Mais c'est également le cas au Carif-Oref des Pays de la Loire : l'usage de la PCS au niveau fin vise à faire le lien entre des métiers en tension et des formations disponibles. Ces usages réalistes et topographiques s'inscrivent généralement dans une temporalité courte : il s'agit de mobiliser rapidement des bases de données et des variables connues, selon des procédures plus ou moins standardisées, afin de répondre dans des délais brefs (de quelques heures à quelques jours) à une demande d'expertise émanant d'institutions publiques ou de partenaires privés.

Une seconde déclinaison de ce rapport à la PCS peut être, par contraste, qualifiée de nominaliste : la nomenclature est considérée comme une grille d'analyse théorique permettant de combiner et donner sens à un ensemble d'observations afin de croiser l'appartenance professionnelle et sociale des individus à d'autres caractéristiques sociales ou pratiques. T. Poullaouec, citant l'expression de François Héran, considère ainsi la PCS comme un « *paquet de propriétés sociales* », dont l'usage est particulièrement probant lorsqu'il est croisé avec d'autres variables structurantes de l'espace social : âge, sexe, diplôme, revenu, etc.

Le registre de l'action et de la décision est davantage celui des acteurs privés, mais aussi des organismes publics répondant à des demandes d'expertise. Les entreprises de sondage sont caractéristiques de ce type de rapport à la nomenclature, qui est par exemple utilisée par Ipsos et Médiamétrie pour établir les quotas des enquêtes et des études marketing. Dans le cas de Médiamétrie, l'enquête de mesure d'audience de la radio, qui consiste en 126 000 interviews par an, comporte une question sur la profession de la personne interrogée et sur la personne de référence du ménage. Les panels de mesure d'audience de la télévision et d'internet comportent aussi ce type de question. L'objectif est de fournir aux clients ayant commandé l'enquête une mesure qui permette d'ajuster les programmes et les stratégies en fonction des publics. Le niveau auquel les résultats sont publiés est celui des six groupes socio-professionnels d'actifs, et de deux ou trois groupes d'inactifs (les étudiants sont parfois distingués des retraités et des autres inactifs), mais des informations plus précises sont fournies aux diffuseurs.

Dans le secteur privé, la variable n'est pas seulement utilisée pour son pouvoir prédictif en matière culturelle. Ainsi, les banques et assurances demandent cette information à leurs clients quand ils font une demande de crédit, notamment en ligne³¹. Comme l'indique Yann-Vaï Andrieux (BNP Paribas), les décisions d'octroyer le crédit ainsi que les taux proposés dépendent de modèles de *scoring* utilisant entre autres variables la PCS. Représentant la stabilité professionnelle, le patrimoine détenu, etc. les catégories socio-professionnelles sont statistiquement associées à des comportements économiques spécifiques et sont notamment prédictives des défauts de paiement.

Les usages opérationnels de la nomenclature sont parfois directement liés à ceux visant la production de connaissance, que nous venons de présenter. Par exemple, les métiers en tensions et besoins de formation mis en évidence par le Carif-Oref sur un bassin d'emploi permettent de répondre à des questions précises posées par les pouvoirs publics et acteurs locaux dans une logique d'aide à la décision. Egalement dans le domaine de la formation professionnelle, l'Afpa mobilise la nomenclature des PCS afin de piloter sa politique d'offre de formation, en identifiant des potentiels de développement de métier à des échelons territoriaux fins. Par rapport aux autres nomenclatures utilisées par les acteurs de l'emploi et de la formation (Rome, Fap, GFE, etc.), l'intérêt de la PCS est qu'elle est présente dans une grande diversité de sources et constitue ainsi un « langage commun » pour dialoguer avec les financeurs et les organismes en demande d'expertise. Nos interlocuteurs au Cereq (cf. annexe 2), où sont effectuées des études sur l'adéquation entre formation et emploi, résument la problématique de la manière suivante : « ... savoir, en gros, si les jeunes formés à un domaine professionnel vont intégrer ce domaine professionnel, oui, non, jusqu'à quel point ; ne pas intégrer, est-ce que ça a des conséquences en termes de qualité d'emploi ? Toute une série de questions qui s'ensuivent, avec une correspondance évidemment en termes de politique publique sur la gestion des cartes de formations. »

La nomenclature peut même être directement utilisée dans le pilotage des politiques publiques, comme cela fut le cas lors de la réforme de l'éducation prioritaire du Ministère de l'éducation nationale en 2015³² : l'intégration d'un établissement dans un Réseau d'éducation prioritaire dépend de son score à un « indice social » créé par la Depp, calculé à partir du taux de PCS « défavorisées », du taux de boursiers, du taux d'élèves résidant en zone urbaine sensible et du taux d'élèves en retard à l'entrée en 6^e.

A la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), la nomenclature PCS est conçue comme un outil primordial d'agrégation et d'analyse de la structure des corps de la fonction publique, permettant une comparaison entre le privé et le public : « Pour nous c'est important de maintenir une nomenclature qui permette un minimum d'agrégation des corps, qui soit rattachable aux questions statutaires mais qui soient quand même suffisamment agrégée : inter-versants de la Fonction publique et à laquelle on puisse raccrocher des comparaisons public-privé... Une nomenclature générale, qui inclut aussi bien les salariés du privé que ceux de la Fonction publique. » (Adrien Friez et Olivier Filatriau).

Toujours dans une perspective opérationnelle, la PCS peut aussi être intégrée dans des modèles de prévision économique : le Psar de Lille élabore actuellement pour les directions régionales de l'Insee ainsi que pour les Direccte, la Dares et France Stratégie un outil de micro-simulation des âges de départs de fin de carrière en fonction notamment de la profession exercée. Un autre investissement du Psar de Lille vise à mieux connaître les niveaux, les caractéristiques et les déterminants des salaires. Le modèle économétrique mis en œuvre inclut des variables disponibles dans les DADS, dont la catégorie socio-professionnelle, le niveau intermédiaire de la nomenclature.

31 Cf. par exemple <https://www.cetelem.fr/fr/credit/simulation> ou <https://www.cofidis.fr/>, sites consultés le 11 avril 2018.

32 La circulaire 2014-077 du 4 juin 2014, « Refondation de l'éducation prioritaire » précise que « les critères à retenir pour appréhender les caractéristiques sociales d'un territoire doivent être les plus corrélés à la réussite scolaire : les niveaux de diplôme de la population, les taux de chômage, les professions et catégories sociales et les taux de boursiers ou le revenu médian sont pertinents à cet égard. »

Enfin, la nomenclature PCS a pu être utilisée comme un moyen, alternatif aux indicateurs habituels de dispersion (quantiles), de ventiler les comptes nationaux des ménages afin de saisir leurs niveaux de vie³³. Fabrice Lengart (France Stratégie, ancien Directeur des statistiques démographiques et sociales à l'Insee) l'explique : « *On voulait sortir des comptes de ménages par quintiles, car ce qui importait était la construction en terme de niveaux de vie. [...] La méthode pouvait être appliquée si les catégories [avec lesquelles les comptes des ménages étaient désagrégés] étaient disponibles dans les différentes enquêtes DSDS. [...] On l'a fait par quintile de niveau de vie, ainsi que par CS, structure familiale, mobilité urbaine, etc.* ». Ce type d'usages de la PCS est d'ailleurs souligné par la CGT comme un réel apport à la description des inégalités sociales en France.

Le registre de la représentation est plus fréquemment celui des journalistes, des enseignants et universitaires (dans le cadre d'activités de valorisation des travaux de recherche), ou encore des syndicalistes. L'enjeu est alors de diffuser auprès d'un public large les enseignements principaux que la lecture des différences, inégalités ou hiérarchies sociales en termes de PCS permet de dresser.

Concernant la diffusion de travaux de recherche ou d'enquêtes à un public large, les usages sont le plus souvent limités au niveau agrégé des groupes socio-professionnels. C'est ce niveau, par exemple, que retient Louis-André Vallet comme étant le plus « pédagogique » afin de diffuser des résultats de recherche sur la mobilité sociale³⁴. Savignien de Rivet, « data journaliste » chez *Libération*, et Anne-Aël Durand, journaliste au *Monde*, expliquent utiliser les PCS pour rendre compte des inégalités sociales ou des différences de pratiques de façon compréhensive et pédagogique comme dans la présentation du vote en fonction de la part d'ouvriers ou de cadres sur un territoire³⁵. Nombreux sont les usagers de la nomenclature qui, à l'image de Bernard Sujobert, représentant de la CGT, manifestent leur attachement à un usage descriptif de la PCS dans le débat public, comme une manière d'objectiver la persistance des clivages sociaux dans un grand nombre de domaines (inégalités scolaires, inégalités d'espérance de vie et de santé, pratiques de vote, risques liés au chômage, etc.).

Si l'on s'en tient aux usages pédagogiques auprès d'un public d'élèves de lycée ou d'étudiants, nombreux sont les récits où la nomenclature vise à exemplifier des raisonnements, à « *montrer des faits stylisés* » (H. Petit). L'enjeu est particulièrement important au lycée pour les enseignants de sciences économiques et sociales : en effet, si les PCS, en tant que nomenclature socio-économique, ne sont au programme qu'en classe de terminale, elles sont utilisées dès la seconde. Il s'agit, d'après les enseignants de SES rencontrés à l'Apes, d'un outil plus lisible pour les élèves que de parler de décile de revenu : « *Moi, pour démarrer, je leur fais comprendre la différence entre statut salarié et indépendant. Je rentre par là. Et ensuite je distingue au moins cadre / employé / ouvrier* » (Agathe Foudi). La PCS est présentée afin de montrer l'effet du milieu social, aux côtés d'autres institutions ou instances de socialisation (école, famille, etc.) : « *C'est un outil qu'on étudie de manière assez fréquente, quels que soient les chapitres. [...] Je parle en mon nom, mais je pense que tous les profs de SES doivent être d'accord : c'est un de nos outils de représentation de la société les plus utilisés, en terme d'objectivation de la position sociale* » (Laureen Melka-Poulain). Les PCS au niveau agrégé sont alors le plus fréquemment utilisées dans des tables de mobilité, ou bien croisées avec

33 Voir Quinet Alain et Ferrari Nicolas, Rapport de la commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages », Ministère de l'Economie, 2008. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000066.pdf>. Voir également Accardo Jérôme, Billot Sylvain, Buron Maël-Luc, Les revenus, la consommation et l'épargne des ménages par grande catégorie entre 2011 et 2015, Insee Références, 2017. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2894028?sommaire=2894036>

34 Voir par exemple son article dans la revue *Idées économiques et sociales* : Vallet Louis-André, 2014, « Mobilité observée et fluidité sociale en France de 1977 à 2003 », *Idées économiques et sociales*, vol. 175, n° 1, p. 6-17.

35 Voir par exemple les deux articles que S. de Rivet a consacrés à l'analyse socio-démographique du premier et du second tour de l'élection présidentielle de 2017 : « Explorez les résultats du premier tour par variables socio-démographiques », *Libération.fr*, 3 mai 2017 ; « Explorez le second tour selon des critères socio-démographiques », *Libération.fr*, 8 mai 2017. L'outil interactif de visualisation des résultats développé par S. de Rivet donne une illustration de cet usage journalistique des PCS : <http://www.liberation.fr/2017/05/explorer-2nd-tour-elections> (consulté le 20 avril 2018).

d'autres variables pour étudier la répartition sociale de phénomènes tels que l'obésité ou l'espérance de vie, la consommation, les pratiques culturelles ou les départs en vacances, la réussite scolaire ou le taux de chômage, la représentation à l'assemblée nationale ou le vote. Enfin, pour les enseignants du secondaire, le fait que la nomenclature soit adossée à une institution comme l'Insee permet de fournir une assise scientifique à leurs enseignements : « *On a vraiment un basculement en SES : les élèves arrivent et pensent qu'on va parler de la société, avec un côté un peu café du commerce, et là cela rend aussi la discipline scientifique, cela objective. Une nouvelle dimension est prise en compte : on travaille avec des jugements de faits, des statistiques.* » (L. Melka-Poulain). Ou encore : « *Ils savent que quand on traite des documents de l'Insee, notamment sur la nomenclature, ça devient un phénomène scientifique abordé avec des outils robustes.* » (A. Foudi). Cette assise statistique et scientifique des résultats sociologiques ou économiques que permet l'usage de la nomenclature des PCS est jugée d'autant plus importante par les enseignants de SES que leurs élèves peuvent être gagnés par un discours relativiste (« tout se vaut »), ou par une forte méfiance à l'égard du savoir scolaire.

Dans l'enseignement supérieur, la PCS est conçue, dans la continuité des enseignements du secondaire, comme un outil de description du monde social dont les étudiants doivent, dès la première année de licence de sociologie voire d'économie, comprendre le fonctionnement, et qu'ils doivent savoir lire. Les enseignants introduisent progressivement, au fil des années, de niveaux de détail ou de complexité supplémentaires : du niveau agrégé aux niveaux intermédiaires, en abordant la collecte et le codage des professions à partir de questionnaires, ou la production de descriptions statistiques originales utilisant la PCS. L'explication des modalités de construction de la nomenclature et la réflexion sur son histoire et ses usages apparaissent, dans le cadre d'enseignements de méthodes quantitatives, comme un moyen essentiel de construire un rapport réflexif aux statistiques pour les étudiants de sciences sociales.

1.2. Des apports multiples à la connaissance et à la représentation de la structure socio-professionnelle

Cette diversité des usages et des rapports à la nomenclature est le fait d'acteurs qui l'utilisent de façon régulière ou plus ponctuelle, en soulignant ses apports mais aussi en évoquant ses limites. Si les acteurs que nous avons rencontrés ont en règle générale souligné la pertinence et la qualité de la PCS, ils ont également émis des critiques. Il ressort d'ailleurs des entretiens que le rapport à la nomenclature n'est pas structuré selon l'intensité de son usage. En fonction des types d'usages décrits précédemment, et des thématiques d'étude ou d'enquête, certains acteurs mobilisent ainsi la PCS de façon régulière sans en questionner ni l'intérêt ni la solidité, alors que d'autres utilisateurs réguliers font preuve d'un haut degré de réflexivité, qui les conduit à critiquer la robustesse du codage, à mettre en question les principes d'agrégation, voire à élaborer des regroupements ou découpages alternatifs. Nous présenterons en détail les questionnements critiques de la nomenclature et les propositions qui en découlent dans la seconde partie du rapport. Auparavant, nous détaillons ici les apports qu'elle constitue pour les acteurs interrogés.

1.2.1 Une représentation partagée du monde social

La première qualité de la PCS, qui est pointée par la grande partie des personnes interrogées, est sa reconnaissance et son appropriation au-delà des milieux experts (chercheurs, statisticiens), ce qui en fait un « langage commun » facilement utilisable par une palette large d'acteurs. Ce point peut se résumer par une formule régulièrement utilisée par nos interlocuteurs : « *la PCS, cela fait sens pour les gens* ». Cette relative adéquation perçue entre représentation statistique et représentation ordinaire s'appréhende à deux niveaux. D'abord, la profession exercée, qui est l'information de base utilisée pour coder le niveau détaillé de la PCS, est perçue comme « évidente », pratiquement « naturelle » pour les enquêtés, ce qui en fait une variable bien plus facile à collecter que d'autres (comme le revenu).

Ensuite, à son niveau le plus agrégé, elle s'est imposée comme un outil de description de la société aisément compréhensible, que se sont appropriés les décideurs publics et les citoyens. En témoigne la longue histoire de la nomenclature, de l'approche réaliste qu'a suivie son élaboration (c'est-à-dire la manière dont les catégories statistiques ont été définies à partir des catégories existant dans le monde du travail) à son utilisation, qui demeure très large (cf. *supra* 1.1).

La profession demeure une manière commune de se positionner socialement et fonctionne comme un support d'identification des personnes et de leur entourage. Loïc Midy (DR Insee des Pays de la Loire, Sed) souligne ainsi que la PCS à 4 positions demeure « *un bon reflet de ce qu'est la société française* » aujourd'hui. Déclarer sa profession constitue un exercice relativement simple pour tout un chacun, ce qui en fait une question avec des taux de réponse élevés. C'est, de fait, une variable presque systématiquement collectée dans les enquêtes ménages. C'est ce que confirment aussi les entreprises de sondage rencontrées (Ipsos, Médiamétrie), qui insistent sur le fait que quel que soit le mode d'enquête, les individus donnent facilement leur profession. Pour les professionnels des enquêtes, la complexité du codage de la PCS vient bien plus des variables annexes, qui, comme le secteur d'activité ou la fonction exercée, mettent en difficulté les enquêtés que de la variable de profession. L'intérêt de collecter cette information ne réside ainsi pas seulement dans le fait qu'elle sert à déterminer les quotas des échantillons – le critère toutefois principal de son utilisation pour ces entreprises – mais également qu'elle représente une variable synthétisant la position sociale des individus par laquelle ils se définissent aisément.

Cette appropriation ordinaire de la profession est encore plus déterminante lorsqu'il s'agit de décrire l'entourage familial des enquêtés. **La PCS constitue plus que toute autre variable une ressource privilégiée pour positionner les conjoints et les ascendants** (dans les enquêtes de petite taille c'est même parfois la seule variable disponible à cette fin). Comme l'indique Philippe Coulangeon, les enquêtés connaissent très souvent la profession de leur père ou de leur mère à un âge donné, mais c'est bien moins le cas de leur revenu ou de leur diplôme : « *Quand on regarde les taux de non-réponse dans les enquêtes (...) c'est quand même un outil qui permet de récupérer suffisamment d'informations pour coder à peu près efficacement, quand on interroge les gens, non pas sur leur propre situation mais sur la situation de leurs ascendants. Dans les enquêtes « pratiques culturelles » on demande à la fois aux individus « quelle était la profession de vos parents quand vous aviez 15 ans » et on leur demande aussi « quel était le diplôme le plus élevé de vos parents ». On a beaucoup plus de non-réponse sur le diplôme que sur la CS. [...] Beaucoup d'entre nous n'ont pas d'idées très précises de ce qu'était le diplôme des parents. C'est une variable qui permet de rattraper de l'information sur d'autres variables pour lesquelles on a beaucoup de réponses manquantes.* »

L'appropriation de la nomenclature ne se limite pas à la dimension centrale qu'occupe la profession dans les perceptions ordinaires de l'espace des positions sociales. **L'approche réaliste qui la sous-tend et le fait qu'elle soit diffusée depuis désormais plus de soixante ans en font une variable dont on identifie bien les principales modalités.** En cela, son niveau le plus agrégé remplit au moins deux fonctions.

En premier lieu, avec le recours de plus en plus intensif à des enquêtes en ligne où les questionnaires sont auto-administrés au détriment des enquêtes en face-à-face ou par téléphone, ce niveau agrégé (et parfois aussi le niveau des catégories socio-professionnelles) **est utilisé comme grille d'auto-positionnement des enquêtés.** C'est le cas des enquêtes commerciales ou de marketing (Médiamétrie, Ipsos), mais aussi d'enquêtes à vocations scientifiques comme l'enquête électorale française 2017 (Cevipof, Sciences Po)³⁶, qui a été administrée à un panel de 25 000 enquêtés. Même si les responsables de ces enquêtes indiquent que la qualité de cet auto-positionnement n'est pas toujours optimale, notamment pour certaines catégories (employés, professions intermédiaires), il constitue néanmoins un moyen peu coûteux et relativement efficace pour positionner socialement les sondés. Des travaux conduits à l'Insee avaient d'ailleurs montré que l'auto-positionnement dans une grille

36 Voir le site de l'enquête électorale française : <https://www.enef.fr/> (consulté le 20 avril 2018).

PCS – incluant la distinction qualifié/non qualifié – comparé à un codage dans la PCS à partir de la profession et de variables annexes était d'une qualité relativement satisfaisante³⁷.

Ensuite, les groupes socio-professionnels constituent une grille de lecture et de compréhension de la société largement reconnue et donc pratique à utiliser lorsqu'on s'adresse à des publics non experts. Elle participe en effet d'une « culture commune » diffusée au-delà des sphères académiques et expertes. Comme l'indique J. Fabre, chef du Psar de l'Insee à Lille : « *c'est quelque chose qui a été vraiment approprié par les gens, ça fait partie de la culture commune. C'est bien de le remettre en cause mais spontanément les gens ne le remettent pas en cause* ». De même, pour L. Midy (DR Insee des Pays de la Loire, Sed) : « *la CS ça parle encore aux gens* », en prenant l'exemple des travaux sur les parcours scolaires des femmes cadres.

L'intérêt de pouvoir rendre compréhensibles des analyses sur la société française est également formulé par de nombreux chercheurs et par les journalistes interrogés. Cet apport rejoint en bonne part les usages à finalité de diffusion et de documentation développés *supra* (1.1.2). P. Concialdi préfère ainsi présenter les résultats de ses recherches, en économie des inégalités, avec la PCS plutôt qu'avec des déciles de revenu, moins compréhensibles par le grand public. Cette attention est partagée par les journalistes. Elle constitue la principale raison qu'ils évoquent pour utiliser des statistiques ventilées selon cette nomenclature. Ainsi, présenter les résultats et construire des outils de visualisation en ligne fonctionne comme une routine journalistique qui alimente des analyses attendues et demandées par les lecteurs, comme par exemple pour l'explication des inégalités de santé ou d'espérance de vie entre cadres et ouvriers (journal *Le Monde*).

Cette reconnaissance de la PCS dépasse le cadre des frontières nationales. De nombreux chercheurs interrogés ont souligné le fait que son usage n'était pas pénalisant pour publier dans des revues ou des ouvrages collectifs étrangers³⁸. Ainsi, dans les revues qui ont l'habitude de publier des résultats quantitatifs, la nomenclature semble être identifiée et connue.

1.2.2 La profession, une variable de base pour la construction d'autres nomenclatures

Un second apport de la PCS réside dans le fait qu'elle serve, le plus souvent par son niveau détaillé, de « brique de base » pour construire d'autres nomenclatures de métiers ou d'emplois.

C'est le cas des « Familles professionnelles » (Fap), qui constituent une des principales nomenclatures de métiers³⁹. Leur construction résulte d'un rapprochement entre la nomenclature des PCS et le Rome (Répertoire opérationnel des métiers et des emplois) de Pôle emploi, qui est utilisé pour coder les emplois recherchés par les demandeurs ainsi que les offres déposées par les entreprises. Les Fap regroupent les professions qui font appel à des compétences communes sur la base de « gestes professionnels » proches. Les Fap-2009 (version en vigueur actuellement) comptent 22 domaines professionnels, chacun rassemblant des familles professionnelles relevant de niveaux de qualification différents, mais ayant une certaine proximité concernant l'activité effectuée. Une table fait correspondre à chaque modalité

37 Brousse Cécile et Gleizes François, « Le prototype ESeG est-il aisément compris par le grand public », in Brousse Cécile, De Saint-Pol Thibault, Gleizes François, Le Ru Nicolas, Marical François, Monso Olivier, Wolff Loup, L'évaluation du prototype ESeC : le bilan tiré de l'expérience française, Document de travail de l'Insee, n° F1005, 2010.

38 Par exemple : Coulangeon Philippe, 2015, « Social mobility and musical tastes: A reappraisal of the social meaning of taste eclecticism », *Poetics*, vol. 51, , p. 54-68 ; Préteceille Edmond, 2012, « Segregation, Social Mix and Public Policies in Paris », *Residential segregation in comparative perspective making sense of contextual diversity*, T. Maloutas et K. Fujita éd., London, Routledge ; Melchior Maria et al., 2006, « Lifelong socioeconomic trajectory and premature mortality (35-65 years) in France: findings from the GAZEL Cohort Study », *Journal of Epidemiology & Community Health*, vol. 60, n 11, p. 937-944.

39 http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/fap-2009_introduction_et_table_de_correspondance.pdf (consulté le 20 avril 2018).

et intitulé de la nomenclature des PCS un code unique parmi les postes de la nomenclature Fap-2009. Dès lors, dans un fichier d'enquête, il suffit de connaître la profession (PCS sur quatre positions) pour obtenir la Fap. Il est également possible de coder directement une enquête en Fap à partir du Rome et du niveau de qualification, mais cette dernière information n'est pas toujours disponible dans les sources où on dispose du code Rome. La PCS est donc une information indispensable pour ceux qui travaillent avec les Fap.

L'Insee utilise également les PCS pour développer **une nomenclature d'analyse fonctionnelle des emplois**⁴⁰. Cette dernière permet de compléter le découpage usuel en secteurs d'activité par une analyse des fonctions remplies par les actifs à partir de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze « fonctions » : certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Pour construire cette nomenclature, l'Insee affecte à chaque code détaillé de la PCS une des quinze fonctions identifiées (conception-recherche, prestations intellectuelles, agriculture et pêche, BTP, fabrication, commerce inter-entreprises, gestion, transport-logistique, entretien-réparation, distribution, éducation-formation, santé et action sociale, culture et loisirs, administration publique). Les fonctions exercées sont en partie transversales par rapport aux secteurs d'activité et statuts des emplois (indépendant ou salarié, public ou privé), et elles peuvent associer plusieurs niveaux de qualification (un ingénieur de fabrication et un ouvrier, par exemple). Mise en œuvre à l'échelle des territoires, cette nomenclature permet de rendre compte de leur spécialisation économique⁴¹.

La PCS sert également à coder en Isco, la nomenclature internationale des professions de l'OIT. Bien que les deux nomenclatures diffèrent sur quelques points, le codage de l'Isco repose aujourd'hui en France, comme dans de nombreux pays, sur la nomenclature nationale, c'est-à-dire la PCS. L'Insee a donc mis en place un outil de codification automatique « Sicore-Isco » et une table de passage PCS-Isco permettant d'obtenir la nomenclature internationale dans les sources françaises où la PCS est codée à 4 positions⁴². L'Isco constitue la nomenclature de référence au niveau international, que la France a l'obligation de collecter dans toutes les enquêtes européennes⁴³ (à 4 positions pour l'enquête Emploi, à 2 chiffres pour les autres enquêtes). Elle sert notamment à publier des statistiques dans la nomenclature EseG récemment adoptée au niveau Européen⁴⁴. Des indicateurs par Isco doivent en outre être fournis à Eurostat : par exemple, les taux de survenue d'accidents du travail et maladies professionnelles comme l'ont indiqué la Dares et la DGAFP. Un codage Isco est nécessaire dans des enquêtes internationales comme Pisa ou Piac (citées par la Depp).

Sur cette question, la mission d'état des lieux fournit un enseignement important : alors qu'on aurait pu s'attendre à des demandes d'une plus grande visibilité donnée à la nomenclature européenne, voire d'un remplacement à moyen ou long terme de la PCS par le couple Isco-EseG, **les acteurs rencontrés ont souligné l'intérêt d'avoir des grilles de lecture complémentaires de la société, chacune adaptée à son niveau géographique : la PCS pour la France ; EseG pour l'Europe.** Globalement, faute d'être encore suffisamment connue et utilisée, la nomenclature européenne a été peu évoquée, et essentiellement pour souligner

40 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893116> (consulté le 20 avril 2018) et le guide « Analyse fonctionnelle des emplois et cadres des fonctions métropolitaines », Insee, 2009.

41 Van Puymbroeck Cyrille et Reynard Robert, 2010, « Répartition géographique des emplois. Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision », Insee Première, n°1278.

42 Une variable indiquant si l'enquêté supervise le travail d'autres personnes est alors en outre nécessaire.

43 Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC), Labour Force Survey (EU-LFS), Household Budget Survey (HBS), Adult Education Survey (AES), European Health Interview Survey (EHIS), Harmonised European Time Use Survey (HETUS), and Survey on Information and Communication Technology usage in households (ICT HH).

44 La nomenclature EseG, retenue au niveau européen depuis 2016, est définie à partir des catégories d'Isco-08 à deux positions et du statut salarié / non salarié et d'une variable mesurant la supervision. Elle comporte deux niveaux de respectivement 7 et 30 rubriques agrégées et détaillées pour les actifs.

l'importance de comprendre son articulation avec la PCS, ou de disposer de tables de passage permettant de l'obtenir à partir de celle-ci.

La PCS est ainsi un outil au carrefour de plusieurs nomenclatures. D'ailleurs, même les institutions qui n'utilisent pas la PCS peuvent avoir besoin d'elle pour pouvoir développer des collaborations : la centralité de la nomenclature contribue à en faire le plus petit dénominateur commun de différentes nomenclatures spécifiques, qui sont reliées à la PCS par des tables de passage. C'est par exemple le cas de l'Apec, qui a développé une nomenclature « maison » pour les cadres du privé, nomenclature qu'elle utilise dans l'ensemble de son système d'information. L'Apec est en train de développer de plus en plus de collaborations, notamment avec les organismes de la statistique publique, et le fait en articulant sa nomenclature à la PCS, voire en utilisant la PCS dans des extractions des DADS.

La recherche de regroupements ajustés aux nécessités d'études spécifiques peut de fait conduire à élaborer des nomenclatures « maison », comme dans le cas des familles de métier (Groupes Formation Emploi, GFE) du réseau des Carif-Oref, qui permettent de faire le lien entre les codes Rome, la PCS et les codes Certif Info. La nomenclature GFE est ainsi utilisée pour « chaîner », ou mettre en regard, des données qui, arrivant de sources différentes, sont codées dans des nomenclatures différentes (données Pôle Emploi en Rome et données Insee en PCS). Elle est aussi utilisée pour coder directement les professions lorsque celles-ci sont collectées lors d'une enquête par questionnaire. L'objectif d'une meilleure interopérabilité des différentes nomenclatures que poursuit le projet de rénovation de la PCS semble de ce point de vue tout à fait bienvenu.

1.2.3. Les groupes socio-professionnels : lisibles et vivant socialement

Lors des entretiens nous avons demandé aux personnes rencontrées d'évaluer, à partir de leur expérience et de leur connaissance des travaux existant dans leur domaine, la valeur prédictive du premier niveau de la nomenclature, notamment quand elle est utilisée comme gradient social. Si tous les acteurs interrogés n'utilisent pas la PCS pour prédire des comportements ou expliquer des inégalités, les acteurs qui le font ont pu indiquer dans quels domaines ou thématiques de recherche tel était le cas.

Le plus souvent, la PCS est considérée comme un bon prédicteur de pratiques ou d'inégalités. Sans dresser une liste exhaustive, on peut rappeler les exemples cités par nos interlocuteurs :

- fécondité des hommes et des femmes (H. Le Bras) ;
- inégalités de santé ou mesure des effets de la mobilité sociale sur les comportements et pratiques de santé (M. Goldberg et M. Zins) ;
- exposition à des risques professionnels (M. Goldberg et M. Zins) ;
- exposition au chômage, inégalités de conditions de travail (L. Midi, Y. Sicamois, H. Petit, T. Coutrot) ;
- comportements électoraux (abstention, vote) et orientations politiques (B. Cautrès, P. Lehingue, J. Rivière) ;
- inégalités de réussite scolaire (T. Poullaouec, L.-A. Vallet) ;
- mobilité et stratification sociale (L. Chauvel, T. Poullaouec, L.-A. Vallet) ;
- pratiques culturelles (S. Coavoux, P. Coulangen) ;
- consommation de médias, notamment radio (Médiamétrie) ;
- inégalités de patrimoine (C. Bessière et S. Gollac) ;
- concentration ou antinomie résidentielle (E. Préteceille, J. Rivière, H. Le Bras).

Afin de décrire et d'expliquer les phénomènes sociaux et économiques, la nomenclature peut être utilisée avec diverses techniques d'analyse statistique. En analyse géométrique

des données, le fait que la PCS combine plusieurs principes de classement des individus est considéré comme un atout, soit afin de construire des axes factoriels ou classifications en la combinant à un ensemble d'autres variables socio-démographiques ou de pratiques (S. Coavoux, J. Rivière), soit en l'utilisant comme variable illustrative afin de caractériser sociologiquement un espace de pratiques (T. Poullaouec, S. Coavoux⁴⁵). En statistique multivariée probabiliste (avec alors des modélisations diverses), nombreux sont les chercheurs rencontrés qui considèrent que si le pouvoir explicatif de la PCS est, certes, amoindri par l'introduction dans le modèle de variables qui contribuent à sa constitution (qualification, public ou privé, etc.), il n'en reste pas moins un effet « propre » de la PCS, qui permet d'objectiver l'effet de la position des individus dans un espace social, ou encore du style de vie associé à cette position (T. Poullaouec, S. Coavoux).

En première approche, la PCS à son niveau le plus agrégé fonctionne ainsi pour nombre d'experts interrogés comme une variable qui reste discriminante socialement. Si dans la majeure partie des cas, la nomenclature est utilisée conceptuellement et pratiquement comme un indicateur synthétique de positionnement social, elle peut dans certains travaux, notamment d'économétrie du travail, fonctionner comme un indicateur de qualité des emplois par exemple. C'est par exemple ce qu'indique l'économiste H. Petit : *« Je travaille sur la segmentation du marché du travail. En utilisant les PCS je m'attends à un effet prédictif sur les bas salaires et les mauvaises conditions de travail : par exemple un peu plus d'accidents du travail chez les employés non qualifiés. Cela permet de mettre à l'épreuve le fait que la segmentation, ce n'est pas qu'une segmentation entre des contrats stables et des contrats instables, et qu'il y a une segmentation qui est bien plus forte entre des emplois de bonne qualité et des emplois de mauvaise qualité. Parmi les emplois de mauvaise qualité, il y a de l'instabilité, mais il y a aussi des emplois de mauvaise qualité très stables. »*

Finalement, J. Fabre (Psar de l'Insee à Lille) résume l'appréciation de la grande partie des acteurs rencontrés en indiquant que *« la PCS est structurante dans à peu près n'importe quelle étude que l'on peut faire dans le domaine économique ou social. La PCS, on lance un modèle, elle est quasiment tout le temps significative. Ce sont clairement des choses que les Sed vont chercher assez spontanément : c'est sûr que les premiers croisements qu'ils font, c'est souvent sur la CS, parce que c'est souvent une des premières variables discriminantes. »*

Toutefois, la plupart des personnes interrogées, surtout dans le monde de la recherche, soulignent le fait que l'explication des phénomènes sociaux et économiques nécessite d'articuler les PCS avec d'autres variables : le diplôme en matière de pratiques culturelles, de comportements de santé ou de métropolisation résidentielle, ou la nature du contrat de travail en matière de comportements politiques pour ne prendre que deux exemples. Certains, comme Bruno Cautrès sur les orientations électorales, pointent le fait que si auparavant ils pouvaient quasiment se contenter de la PCS pour expliquer un phénomène social comme le vote, ce n'est plus le cas aujourd'hui et des croisements avec d'autres variables socio-économiques voire l'usage d'autres variables sans la PCS s'imposent pour comprendre un monde social qui semble s'être complexifié depuis les années 1990. Les groupes socio-professionnels constituent désormais un outil parmi d'autres pour décrire la société.

A l'image du démographe H. Le Bras, plusieurs chercheurs insistent sur le fait que le pouvoir explicatif de la PCS réside dans sa combinaison complexe et non pas linéaire ou additive avec d'autres variables : notamment le sexe et la situation familiale, qui jouent en profondeur sur les hiérarchies sociales (S. Gollac et C. Bessière, C. Avril). Cet apport de la PCS est dû au caractère multidimensionnel de son mode de construction, qui en fait un outil ajusté à la description de configurations sociales complexes. Mais il est aussi dû à la nécessité éprouvée par nombre de chercheurs et statisticiens de complexifier l'analyse permise par les groupes socio-professionnels, afin de mettre en évidence des clivages plus fins, qui traversent les groupes du niveau le plus agrégé de la nomenclature.

45 Cette distinction entre ceux qui utilisent la PCS comme variable active ou supplémentaire n'est pas parfaitement tranchée : S. Coavoux, par exemple, explique n'avoir pas de règle fixe en la matière et ajuster l'usage aux arguments que l'analyse permet de formuler.

1.2.4. Les catégories socio-professionnelles, un niveau déterminant pour repérer de nouveaux clivages et de nouvelles inégalités

De manière moins attendue, une grande partie des personnes interrogées ont insisté sur le caractère précieux et pertinent du niveau intermédiaire de la PCS, celui des catégories socio-professionnelles, pour décrire et prédire les clivages qui émergent et structurent la société française. Certains chercheurs en font même leur niveau d'usage de prédilection, plus que le niveau agrégé. Cet usage privilégié s'explique en grande partie par le fait que le niveau des catégories est celui qui, d'une certaine manière, s'approche de groupes sociaux « réels ». Or, dans une société où la stabilité et le consensus autour des grands agrégats tels que les groupes socio-professionnels sont remis en cause, les niveaux intermédiaires permettent soit de repérer des clivages peu visibles au niveau le plus agrégé, soit de recomposer des catégories sociales qui sont discriminantes pour décrire et expliquer des différences ou inégalités de pratiques ou comportements sociaux.

C'est ce qu'explique longuement Edmond Préteceille : *« Je trouve que la PCS est un outil indispensable pour un sociologue qui veut faire du quantitatif intelligent, c'est-à-dire du quantitatif fin. C'est d'autant plus important qu'on est dans une période de reconfiguration des grands ensembles sociaux. Là où il y avait des consensus assez larges sur les classes sociales, les frontières entre les classes et les représentations des classes, les choses se sont transformées. Avoir une description fine de l'espace social permet de suivre les configurations et leurs transformations sans être obligé de fixer une lecture des frontières a priori. Sur le plan de l'évolution de la ségrégation c'est effectivement tout à fait utile comme approche »*. Le clivage entre public et privé, non repérable au niveau des groupes agrégés, en est une bonne illustration : *« la PCS est et continue à être opérante du point de vue des évolutions de la distribution spatiale dans les catégories supérieures et moyennes supérieures, c'est-à-dire dans les CS 3 et les CS 4, ce qui se comprend assez aisément, c'est-à-dire les différences de revenu où je dirais à diplôme égal entre le secteur public et secteur privé se sont creusées sauf pour la partie supérieure de la haute fonction publique. On retrouve la même chose dans les professions intermédiaires où la 46, les employées intermédiaires administratives des entreprises, ont également un niveau de revenu supérieur à celui des équivalents du secteur public »*. E. Préteceille explique ainsi comment ce clivage structure les stratégies résidentielles et in fine les évolutions de la ségrégation socio-spatiale. Au passage, ce clivage public / privé entre catégories socio-professionnelles, est considéré comme central pour expliquer une série importante de phénomènes, tout particulièrement les orientations électorales (P. Lehingue) ou les pratiques culturelles (P. Coulangeon).

Le niveau intermédiaire peut être mobilisé en vertu de son pouvoir explicatif spécifique, afin de compléter l'explication de certains comportements par des différences de diplôme ou de revenu. C'est ce que montrent Denis Fougère, Olivier Monso, Audrey Rain et Maxime Tô dans leur étude des choix scolaires : à caractéristiques familiales et de l'élève équivalentes, les catégories sociales disposant de ressources économiques et culturelles plus importantes scolarisent plus fréquemment leurs enfants dans le privé, mais à un niveau intermédiaire, on se rend compte que c'est surtout le cas des professions indépendantes⁴⁶. En matière de sociologie électorale, les dispositifs d'enquête récents tels que l'enquête électorale française donnent accès à ce niveau plus détaillé, ce qui n'était pas le cas auparavant. Cette nouveauté permet de repérer des clivages politiques et sociaux jusqu'alors peu objectivés, comme entre les catégories supérieures et basses de la fonction publique, les professions intermédiaires du privé et du public ou les employés qualifiés et non qualifiés (B. Cautrès). Le géographe J. Rivière résume ces exemples en considérant que *« c'est une chance qu'on a en France d'avoir cet outil détaillé qui permet d'ancrer l'analyse électorale dans le réalisme sociologique »*. Pour Thomas Coutrot (Dares), spécialiste des conditions de travail, une distinction fondamentale doit être effectuée au niveau intermédiaire entre les employés des services administratifs et les employés de commerce. En effet, elle oppose ceux qui sont dans un bureau et ceux qui sont en contact avec une clientèle ou dans la logistique. Quant à L. Bernard, elle indique travailler actuellement sur une étude fine des femmes employées, à

46 Fougère Denis et al., 2017, « Qui choisit l'école privée et pour quels résultats scolaires ? », Éducation & Formations, no 95, p. 59-85.

partir de l'analyse de leurs comportements d'homogamie ou d'hypergamie, afin de distinguer les fractions hautes et fractions basses du salariat féminin d'exécution.

Dans ce cadre, c'est le caractère composite et l'articulation de clivages verticaux et horizontaux de la nomenclature qui sont pointés comme une ressource d'analyse précieuse. *« L'outil PCS est particulièrement intéressant par rapport à l'analyse des pratiques de loisir, des pratiques culturelles, parce que l'on sent bien qu'il y a des logiques de différenciation qui s'enracinent dans des univers, des sous-univers sociaux, qu'on ne peut pas comprendre si on se contente de regarder l'impact isolé des variables »* (P. Coulangeon). De façon générale, l'apport principal de la PCS réside dans le fait que la nomenclature n'est pas réductible à une dimension, et encore moins à une échelle unique : métier, qualification, secteur d'activité, position hiérarchique, public/privé sont certes des dimensions structurantes de la nomenclature, mais qui s'articulent les unes aux autres et renvoient ainsi à des différences multiples en termes de style de vie. *« La PCS n'est pas une variable ordonnée, elle est complexe et hybride et c'est ce qui en fait un outil important pour la sociologie de la culture notamment, et pour la sociologie en général »* (S. Coavoux).

Dans les recherches académiques, le niveau intermédiaire et les logiques de classements sociaux que l'on vient de décrire sont perçus par certains chercheurs comme un atout au regard d'autres traditions nationales. Par exemple, les études de sociologie de la culture britanniques qui utilisent la nomenclature EGP⁴⁷, ne sont pas en mesure de repérer et distinguer les enseignants, qui ont pourtant des pratiques spécifiques. Cet intérêt des principes de classement de la PCS française peut d'ailleurs inspirer des collègues étrangers comme l'explique E. Préteceille : *« actuellement, au Brésil, je travaille avec un collègue sur une adaptation de la PCS à deux chiffres sur les données brésiliennes pour faire d'une part des analyses sur les structures socio-spatiales à Rio et peut-être à Sao Paulo, mais aussi sur l'évolution de la structure de classe en général et en particulier sur l'évolution des classes moyennes. [...] Il est clair pour nos collègues brésiliens que la PCS est un outil plus pertinent, plus fin que les autres, en particulier que EGP [...], précisément parce que la PCS donne une description assez fine et assez détaillée de la zone intermédiaire de l'espace social et donc permet d'identifier des catégories que EGP voit très mal. (...) On a fait l'expérience parce qu'on a des collègues qui ont étudié la structure sociale et l'évolution à Rio et Sao Paolo en utilisant EGP, et leurs conclusions c'est « pas de croissance des classes moyennes ». Nous on a refait le même travail en utilisant la CS, et notre conclusion c'est il y a une croissance significative des classes moyennes. Donc l'outil a une importance »*.

Au-delà de cet exemple singulier, **les catégories socio-professionnelles sont présentées comme précieuses pour opérer des regroupements ad hoc considérés comme particulièrement clivants, ou pour expliquer certains phénomènes sociaux spécifiques.** Comme l'explique T. Poullaouec, *« il y a une grande importance des catégories socio-professionnelles car elles permettent d'opérer des regroupements ad hoc et d'isoler certains ensembles de profession, selon les questions de recherche. Or, étant donné que le niveau fin n'est disponible, pour simplifier, que dans le recensement et l'enquête Emploi, la disponibilité des niveaux intermédiaires dans la plupart des enquêtes est cruciale »*. Un exemple probant correspond aux études de mobilité sociale où il est usuel d'utiliser le niveau intermédiaire pour distinguer les agents de maîtrise et contremaîtres des autres professions intermédiaires et les chefs d'entreprise des autres indépendants et ce faisant de pouvoir décrire les logiques de reproduction et de mobilité sociales avec une nomenclature de 10 à 11 groupes (L. -A. Vallet). Ce type de cas de figure est fréquemment cité par les chercheurs que nous avons rencontrés, et la souplesse des usages de ce niveau intermédiaire souligné comme un atout de l'outil.

47 La nomenclature EGP, du nom de ses trois créateurs (Robert Erikson, John Goldthorpe et Lucienne Portocarrero), est très utilisée notamment dans le champ des études de la stratification et de la mobilité sociale. Elle est fondée sur le schéma de classe élaboré par J. Goldthorpe dans ses analyses de la structure de classe de la société britannique. Les individus sont classés selon un critère unidimensionnel et linéaire : la « relation de travail ». Celle-ci décrit la position des individus sur le marché du travail ou, pour les salariés, le type de relation qu'ils ont contractée avec leur employeur, selon un continuum allant d'une situation de dépendance stricte où les conditions d'exercice et de rémunération sont fixées précisément (labour contract) à une situation d'indépendance et d'autonomie maximales (service relationship).

1.2.5. La stabilité temporelle de l'outil aux niveaux agrégé et intermédiaire : une ressource et un impératif

Le dernier apport pointé par nos interlocuteurs est sa stabilité dans le temps. En effet, **la PCS demeure l'unique outil capable de décrire les évolutions de la morphologie de la société française sur plus de 60 ans** : aux niveaux intermédiaire et agrégé depuis 1982, soit plus de trois décennies, et depuis 1954 au prix d'un transcodage imparfait. De ce fait, elle représente un support irremplaçable pour tous les travaux qui portent sur la mobilité sociale et les comparaisons des inégalités entre générations à position sociale donnée⁴⁸. Le maintien d'une continuité de codage est également nécessaire dans les travaux d'épidémiologie sociale, qui s'appuient sur des matrices emplois-expositions en prenant appui sur la position professionnelle dans la PCS, matrices qui impliquent une perspective historique dans le suivi des expositions de chaque profession (M. Goldberg et M. Zins). Elle permet également de caractériser dans le temps une population spécifique, par rapport à d'autres populations proches ou par rapport à la population générale : comme le rappelle E. Prêteceille dans l'extrait d'entretien cité plus haut, la continuité des séries permet de mener une analyse historique des clivages sociaux, sans poser de frontières a priori entre les classes sociales. La question des frontières entre les groupes sociaux peut ainsi demeurer un des enjeux de l'analyse socio-historique de la structure sociale. L'histoire sociale du travail et des classes sociales, tout comme la socio-histoire ou la démographie historique, sont les domaines privilégiés d'une telle étude de la formation et de la transformation des groupes sociaux. La nomenclature est, et demeurera, un support fondamental de l'analyse historique des XXe et XXIe siècle, à condition que sa stabilité soit garantie⁴⁹.

Enfin, la stabilité du codage dans le temps rend possible les recodages, en séries longues, de la PCS dans des nomenclatures internationales de type EGP ou Isco. De ce fait, de nombreuses personnes interrogées ont exprimé une inquiétude quant à des ruptures de séries à un niveau agrégé mais aussi à un niveau détaillé (Louis Chauvel) et ont posé comme impératif du projet de rénovation le maintien d'une forte continuité historique. Cette exigence débouche d'ailleurs pour certaines personnes interrogées sur la suggestion d'un suivi de l'évolution de la PCS dans le temps avec un comité de pilotage composé de diverses catégories d'utilisateurs (G. Laurent, Carif-Oref des Pays de la Loire).

Si la PCS n'est pas l'unique et parfois même principale variable de décryptage de la société française, elle constitue encore aujourd'hui une variable connue et reconnue, et de ce fait au service d'une grande variété d'usages. Au carrefour de plusieurs domaines de compréhension et d'analyse du monde social, de plusieurs finalités scientifiques, pratiques et politiques, de plusieurs niveaux et degrés d'utilisation, la PCS constitue ainsi un langage commun d'acteurs différenciés et intervenants dans une pluralité d'univers professionnels. L'intensité des usages et la diversité des points de vue que nous venons de décrire explique également que les acteurs interrogés ont, pour nombre d'entre eux, un point de vue réflexif et critique et qu'ils sont porteurs d'attentes, et parfois de propositions, concernant l'évolution de la nomenclature, de sa conception et de sa diffusion.

48 On peut penser notamment aux travaux portant sur le destin social différentiel des générations, et aux controverses portant sur la valeur différentielle des diplômes et la réalité d'une moyennisation de la société française. Peugny Camille, 2013, *Le destin au berceau: inégalités et reproduction sociale*, Paris, République des idées : Seuil (La république des idées) ; Maurin Éric, 2009, *La peur du déclassement : une sociologie des récessions*, Paris, Seuil (La république des idées) ; Chauvel Louis, 2006, *Les classes moyennes à la dérive*, Paris, Seuil (La république des idées).

49 On pourrait ici citer de très nombreux travaux. Contentons-nous d'en mentionner deux parmi les plus importants en histoire sociale du travail : Noiriel Gérard, 1986, *Les ouvriers dans la société française : XIXe-XXe siècles*, Paris, Seuil (Points) ; Bruno Anne-Sophie, 2010, *Les chemins de la mobilité. Migrants de Tunisie et marché du travail parisien depuis 1956*, Paris, EHESS (En temps & lieux).

2. Les défis de la rénovation de la PCS

Les entretiens avec les acteurs interrogés ont également consisté à permettre l'expression de critiques, de besoins et de demandes de modification, aussi bien à propos du codage que des regroupements (entre niveaux fin, intermédiaire et agrégé) ou de la documentation de la nomenclature. Nous les avons regroupés en quatre principaux défis qui rendent compte des propositions et attentes exprimées. Nous retenons le terme de « défis », car ils renvoient à des enjeux multiples, qui sont liés aux transformations de la société mais aussi à celles des pratiques de recherche et d'aide à la décision, de conception des enquêtes, d'utilisation et de diffusion des données qu'évoquent les acteurs rencontrés. Nous avons confronté les attentes et besoins aux pistes de travail formulées par le mandat du Cnis. Dans l'ensemble, les attentes exprimées confirment les orientations du mandat du GT, tout en les précisant et les développant. Nous développerons donc ces quatre défis : le codage (2.1), la (re-)composition du niveau fin des professions (2.2), les regroupements possibles des niveaux intermédiaires et agrégés (2.3), et enfin la visibilité, l'accessibilité, la compréhension et la diffusion de la PCS (2.4).

2.1. Premier défi : le renouveau des procédures de codage

Un enjeu important soulevé lors de nos entretiens, spécialement avec les acteurs qui fabriquent des enquêtes, correspond à la question des procédures de codage de la PCS. Les pratiques actuelles (2.1.1) appellent une série d'enjeux pour l'Insee (2.1.2) et au-delà pour les acteurs codant la PCS dans leurs enquêtes ou bases de données (2.1.3).

2.1.1. Bilan des procédures de codage et nouvelles potentialités ouvertes par la numérisation

Depuis le début des années 2000 et la dernière rénovation des PCS, le principal changement tient au développement des technologies numériques dans la fabrication et la réalisation des enquêtes. Ceci s'est traduit par **l'utilisation croissante, et désormais pratiquement systématique, des outils numériques pour assurer la passation des questionnaires** (par téléphone ou en face-à-face, ou de façon auto-administrée sur internet). Les enquêtes auto-administrées en ligne sont d'ailleurs aujourd'hui la norme, excepté dans la statistique publique mais elles s'y développent déjà, comme le montre l'enquête annuelle de recensement dont la moitié des bulletins sont actuellement renseignés par internet. **Ces outils numériques procurent de nombreuses ressources qui pourraient permettre un codage plus souple, moins coûteux et plus harmonisé de la PCS dans les différentes enquêtes (voire dans les sources administratives).** Ils impliquent toutefois également des difficultés et des enjeux de maîtrise technique à prendre en compte pour le groupe en charge de la rénovation.

Pour présenter les enjeux que posent ces évolutions technologiques, on reviendra d'abord sur la manière dont l'Insee réalise actuellement le codage de la PCS dans les enquêtes ménages, les difficultés rencontrées et les usages potentiels des outils numériques que nous permet d'esquisser l'audition des acteurs rencontrés. Puis, on développera les défis auxquels nous ont dit être confrontés les autres acteurs, notamment privés, dans la réalisation des enquêtes en face-à-face, par téléphone et en ligne. On pointerait enfin les enjeux du codage dans les sources administratives.

En préambule, il faut insister sur le fait que le codage de la profession et de l'activité (Naf) fait l'objet d'une attention particulière à l'Insee, donc d'un investissement méthodologique et d'un contrôle qualité qui sont sans équivalents avec les moyens dont disposent les autres acteurs interrogés. Ainsi, les enquêteurs suivent des formations approfondies concernant la saisie des informations relatives à la PCS et des consignes strictes et régulières sont données lors de la passation des enquêtes. Une fois l'information collectée, le codage de la PCS s'effectue par le biais de Sicore, qui est un outil numérique de codage automatisé. Lorsque cette application ne parvient pas à chiffrer la PCS, les libellés n'ayant pu être codés sont envoyés au pôle de reprise

et d'expertise basé à la DR de l'Insee de Besançon. Ce pôle, qui existe depuis le début des années 2010, est constitué d'un chef de pôle (Florent Maire), d'une responsable de la reprise, de deux gestionnaires « experts » et sept gestionnaires de reprise (soit 11 agents).

Encadré 1. Le pôle de reprise et d'expertise de la PCS

Il faut souligner l'originalité de ce pôle de reprise et d'expertise. Comme nous avons pu l'observer lors d'une journée passée à Besançon, le travail de l'équipe du pôle témoigne d'un capital impressionnant de connaissance et d'expertise accumulé concernant la PCS.

Les agents remplissent d'abord une mission de recodage des libellés de profession quand Sicore n'a pas permis d'obtenir un code (aux différents niveaux de la PCS ou d'Isco). Ce travail, en moyenne de 80 libellés par jour (160 au maximum), permet d'améliorer fortement le taux de codification et la qualité du codage des variables de profession et d'activité⁵⁰ des enquêtes ménages (une dizaine) sur lesquelles ils interviennent. Mais, ces agents assurent également un travail de formation des responsables d'enquête ménage sur la PCS et contribuent à préciser les consignes données aux enquêteurs. De même, leur expérience et leur savoir permettent d'enrichir l'outil de codage automatique Sicore, qui est également utilisé dans le recensement. De ce fait, le pôle PCS veille à l'harmonisation des pratiques de codification entre les enquêtes ménages et les enquêtes annuelles de recensement (EAR) : il met à jour et harmonise la documentation et les consignes de reprise ; il forme les responsables de la reprise des EAR (les gestionnaires Recap) sur la nomenclature PCS ; il répond aux demandes d'aide sur la codification des cas difficiles.

L'intérêt d'un tel pôle est donc de combiner travail de correction et de reprise avec la constitution et l'usage d'une expertise fine sur la nomenclature. Ce pôle, dans un mode d'organisation de l'Insee où les concepteurs d'enquête, statisticiens responsables des nomenclatures et chargés d'études statistiques changent souvent de poste, constitue un lieu de mémoire de l'évolution de la PCS, de réflexivité sur la pertinence des codages et *in fine* de garantie d'une qualité des procédures de codage aussi bien dans leur continuité historique que dans leur respect des principes de classement.

Ce pôle joue un rôle de plus en plus important, puisqu'il assure depuis janvier 2017 la reprise de l'ensemble des libellés de profession et d'activité des enquêtes ménages. Ce travail correspond à 60 800 libellés en 2017. L'enquête Emploi représente une grande partie des libellés repris : 20 708 libellés d'activité (cette enquête étant la seule, avec l'enquête Formation et qualification professionnelle, qui code la Naf en 5 positions) et 10 784 libellés de profession, ainsi que le codage de 2 441 libellés en Isco. Le taux de reprise est d'environ 3 % pour les variables de profession et de 40 % pour l'activité⁵¹. Le taux de non-codification après la reprise (calculé sur l'ensemble des libellés) est de 0,6 % pour l'activité et de 0,7 % pour la profession. Ces quelques chiffres tendent à indiquer que le codage de la variable d'activité (Naf) pose plus de problèmes que la variable de profession tout en étant, à l'heure actuelle, indispensable pour coder la PCS.

Le taux de reprise (libellés non codés automatiquement parmi les libellés déclarés) varie fortement. Le taux de reprise a fortement diminué à partir de 2013, avec l'utilisation par les enquêteurs de l'Insee de « Sicore embarqué » lors des passations de questionnaire (procédure

50 Les deux informations sont « reprises » en même temps car pour coder dans la PCS, il faut aujourd'hui dans la plupart des cas avoir la variable d'activité.

51 Cf. la note « Bilan de la codification NAF-PCS de l'enquête Emploi en Continu 2017 », Pôle PCS de Besançon, 9 mars 2018. Le taux de 40 % pour l'activité correspond ainsi aux 20 708 des 51 102 libellés d'activité nécessitant un codage ; celui de 3 % pour la profession aux 10 784 des 293 841 libellés dans le même cas.

qui leur permet de voir si le libellé est reconnu par Sicore et si ce n'est pas le cas de le corriger). Le taux de reprise est plus faible en présence d'un enquêteur formé pouvant interroger Sicore au cours de la collecte (autour de 10 % pour les enquêtes en face à face sans Naf 5). Inversement, le taux de reprise est plus important sur internet (30 %), car l'usage de Sicore en cours de collecte par un internaute n'est pas envisageable (l'outil n'est pas assez convivial). Le taux de reprise dépend aussi du nombre de variables annexes collectées. Plus elles sont nombreuses, plus la codification automatique « spécifique » (hors reprise de la naf 5) est importante. L'absence de variables annexes sur la taille de l'entreprise et le secteur d'activité a notamment un impact fort sur le taux de reprise des professions d'« artisans, commerçants et chefs d'entreprise ».

Les causes nécessitant une reprise par le pôle de reprise et d'expertise sont de diverses natures : la mauvaise qualité des informations saisies concernant les variables nécessaires pour coder dans la PCS, notamment celles relatives à l'établissement employeur, qui permet d'identifier le secteur d'activité, et évidemment le libellé de profession (mauvaise orthographe, énoncé trop long, etc.) ; l'incohérence entre les variables déclarées, qui fait que Sicore ne parvient pas à coder dans la PCS ; des libellés nouveaux non reconnus. Les gestionnaires indiquent que l'outil de codage automatisé Sicore est peu souple et que les procédures de codage qu'ils mobilisent ne sont pas toujours claires et cohérentes.

La qualité du codage en question : si Sicore embarqué a réduit le nombre de libellés nécessitant une reprise, il n'est pas sans interroger sur la qualité de l'information recueillie. En effet, le pôle de reprise et d'expertise de Besançon a identifié une diminution de la variété et de la taille des libellés de profession recueillis depuis 2013 : autrement dit, une information moins riche que les déclarations spontanées des enquêtés et davantage limitée aux libellés bien connus des enquêteurs⁵².

2.1.2 Quatre enjeux prioritaires pour l'Insee

Ces constats concernant le codage de la profession et de l'activité dans les enquêtes ménages conduisent à pointer une série d'enjeux pour conduire la rénovation de la nomenclature. La réflexion du GT pourrait se porter sur :

- Une **actualisation des libellés**, nécessaire aux dires des différents acteurs rencontrés (cf. 2.2.2).
- Une **liste fermée de libellés de profession enrichis pour une collecte en auto-complétion**. C'est un enjeu au regard du développement des enquêtes en ligne, dans lesquelles les taux de reprises sont élevés. Ce serait également un moyen d'améliorer la qualité de l'information recueillie qui, on l'a indiqué, tend à s'appauvrir avec le recours à Sicore embarqué.
- Un **codage plus économe en variables annexes**, notamment en ce qui concerne le secteur d'activité, cette variable étant l'objet des taux de reprise les plus importants pour coder la PCS.
- Une **évolution de l'outil de collecte des libellés de profession**. En effet, Sicore est un outil de codification automatique, mais ce n'est pas un outil d'aide à la collecte de libellé : en mode « embarqué » pour les enquêtes en face-à-face, il manque d'interactivité ; et son utilisation s'est accompagnée d'une diminution de la variété et de la taille des libellés de profession recueillis.

52 Cf. la note « L'impact de Sicore embarqué sur la diversité des libellés de professions », Pôle PCS de Besançon, 30 juin 2017.

2.1.3 De nouvelles procédures de codage nécessaires au-delà des enquêtes de la statistique publique

Pour les producteurs d'enquête privés, le codage de la PCS est également un enjeu, même si la qualité du codage est un objectif bien moindre que dans les enquêtes de la statistique publique : d'une part car l'exigence de contrôle qualité sur le codage est moins importante ; et d'autre part parce qu'il est très rare que les producteurs d'enquête privés cherchent à coder la PCS à un niveau plus détaillé que celui des catégories socio-professionnelles.

Selon nos interlocuteurs, bien que le codage de la PCS représente un coût important (formation approfondie des enquêteurs, temps consacré à la variable lors de la passation des questionnaires, reprises du codage), l'utilisation de la nomenclature est une évidence. Dans les sondages mobilisant un enquêteur, le libellé de profession est ainsi généralement collecté, ainsi que les variables permettant son codage en PCS. L'objectif est de pouvoir vérifier très vite l'adéquation de l'enquêté avec les quotas requis en codant au niveau du groupe ou de la catégorie socio-professionnelle (excepté dans les enquêtes pour les administrations ou services de la statistique publique, qui peuvent commander des codages plus détaillés). Se posent alors deux problèmes aux entreprises de sondage.

- D'abord, en l'absence d'une liste de libellés qui soit établie et régulièrement mise à jour par l'Insee, les entreprises établissent elles-mêmes des listes des professions, qui sont censées permettre de coder rapidement la PCS. Toutefois, le caractère artisanal de ces listes ne garantit pas l'absence de difficultés pour coder les libellés collectés. Surtout, leur existence amène les enquêteurs à « forcer » les déclarations de profession pour les faire entrer dans la liste. En effet, lorsque l'enquêteur n'arrive pas à coder rapidement la profession de l'enquêté, il risque de « perdre le questionnaire », faute de pouvoir récupérer l'information.
- Ensuite, les entreprises collectent les variables nécessaires au codage et pour certaines, comme Ipsos, utilisent Sicore en codification automatique. Les enquêteurs observent cependant que certaines de ces variables (secteur d'activité et fonction notamment) sont mal comprises et difficiles à renseigner pour les enquêtés. L'information est alors régulièrement manquante, erronée ou approximative, ce qui complique voire compromet le codage de la PCS.

Face à ces difficultés, certaines entreprises de sondage ont développé des listes de libellés enrichis en auto-complétion, qui permettent à l'enquêteur de pouvoir obtenir très rapidement des propositions de codage en nombre limité. C'est le procédé expliqué par la responsable des data de Médiamétrie, Aurélie Vanheuverzwyn : *« en tant que producteur d'enquêtes, on recueille la profession à des niveaux plus ou moins fins. Dans la plupart de nos enquêtes téléphoniques, on demande à l'interviewé de nous donner sa profession, donc on renseigne un libellé très détaillé. On a travaillé avec le Centre d'études des supports de publicités (CESP), un organisme chargé d'auditer les études de mesure d'audience, qui a une vraie expertise sur le recueil des professions. On a mis en place une liste très détaillée de professions, et quand l'enquêteur est au téléphone avec l'interviewé il tape directement le lien. Avant, ce qu'on faisait, c'est que l'enquêteur tapait à la main le libellé de la profession, après il appelait son superviseur pour savoir si cette profession était du CSP + ou -, et ensuite il y avait une équipe qui était chargée en fonction du libellé détaillé de l'affecter à la bonne case dans la nomenclature de l'Insee. Donc c'était assez laborieux, et cela nécessitait le recours au superviseur »*. Elle prend alors un exemple pour expliquer la technique désormais utilisée : *« si un enquêté déclare "professeur", l'enquêteur demandera si c'est "professeur des écoles, de collège, de lycée", et lui demandera des précisions pour le mettre au bon endroit »*. De telles pratiques peuvent aussi exister dans des instituts publics, comme par exemple le Cereq pour les enquêtes Générations où une liste d'environ 1 500 professions pré-remplies est utilisée : *« L'idée c'est de retrouver le libellé dans ce menu. Si on le retrouve mais qu'on juge que la profession est trop floue, on va alors poser des questions, comme par exemple : "Dans quel domaine est cette profession ?" A l'inverse, si le métier est suffisamment précis, il est inutile de poser d'autres questions. »*

L'usage d'une liste de libellés en auto-complétion ouvre la possibilité d'identifier directement la PCS en limitant le recours aux variables annexes. Son développement, cohérente avec ce suggère l'analyse des pratiques de reprise de l'Insee, constituerait une ressource potentielle pour l'ensemble des enquêtes réalisées avec une assistance numérique. Les entreprises de sondage, qui aujourd'hui construisent leurs propres listes, sont donc en demande d'une liste certifiée par la statistique publique qui assurerait un contrôle qualité de leur contenu et une harmonisation des règles et normes de codage. Pour ces entreprises, « *la simplification du recueil des professions est un grand enjeu* » (Christophe David, Ipsos), notamment lorsque les enquêtes sont sous-traitées ou externalisées en dehors de la France. Cet enjeu n'est d'ailleurs pas propre aux instituts de sondage : il concerne de fait également les équipes de recherche et les services de la statistique publique, lorsqu'ils passent par des réseaux d'enquêteurs hors Insee ou lorsque que ce sont des enquêteurs non professionnels qui administrent les questionnaires. Ainsi, T. Coutrot, responsable de l'enquête Sumer à la Dares, souligne qu'un menu déroulant de libellés pourrait utilement convaincre les médecins du travail, qui font passer l'enquête, de passer à la saisie informatique des questionnaires, réduisant ainsi le coût de l'enquête et harmonisant les pratiques de codage de la profession.

Ce type de technique d'enregistrement et de codage de la profession est également perçu comme un défi pour les enquêtes en ligne. Dans ces dernières, les enquêtés doivent le plus souvent s'auto-positionner dans une grille élaborée à partir de la nomenclature des PCS, souvent réduite à quelques postes (Ipsos, Médiamétrie, Orange Labs), mais allant parfois jusqu'à des regroupements de catégories socio-professionnelles (donc au niveau intermédiaire de la nomenclature, comme l'indique B. Cautrès pour l'enquête électorale française). Ces variables sont utilisées pour décrire les résultats, mais aussi pour pouvoir constituer un échantillon « représentatif » par quotas. Bien que les études sur la qualité de cet auto-positionnement soient rares, les concepteurs d'enquêtes s'accordent sur les limites de cette manière de coder la PCS. Ils soulignent dès lors la pertinence et l'intérêt de développer des « outils simples » de codage de la profession dans les catégories ou groupes socio-professionnels.

Ces outils pourraient, dans certains cas, être utiles également au codage de la PCS dans des sources administratives. Par exemple, dans le second degré, le ministère de l'Éducation nationale demande aux parents d'élèves de remplir une fiche contenant leur profession et des informations complémentaires qui permettent ensuite au secrétariat des établissements de coder la PCS à un niveau assez détaillé. Un outil d'assistance au codage serait particulièrement pertinent pour aider les secrétariats d'établissements à améliorer la qualité du codage qui, rappelons-le, sert à la fois à des études scientifiques et au pilotage du système scolaire.

2.2. Deuxième défi : la rénovation du niveau des professions

En préambule, on soulignera que dans lors des entretiens, des questionnements relatifs à la définition de ce recouvre la notion de « profession » ou de « métier » sont revenus plusieurs fois, notamment dans une mise en perspective avec celle de « compétence ». On le sait, la PCS ne prend pas en compte directement la notion de compétences comme critère de classement et d'agrégation des professions. Mais, cette notion est de plus en plus mobilisée, surtout par les acteurs publics qui interviennent sur les politiques d'emploi et de formation (Pôle Emploi, Afpa, Carif-Oref, etc.), ou dans l'intermédiation sur le marché du travail. Elle est notamment utilisée pour comprendre les articulations entre emploi et formation à l'échelle locale. « *Face aux difficultés de recrutement, certains métiers ont des compétences qui peuvent être exclusives, très concentrées dans un secteur, mais qui peuvent être aussi concurrentielles. Dans le BTP et dans l'industrie, il y a des métiers qui peuvent être un peu en passerelle, et on peut aller naviguer de l'un à l'autre. Donc le repérage de compétences est aussi un moyen de dire quel est le bagage qui est à rajouter sur ce profil-là pour le faire aller sur ce métier-là.* » (G. Laurent, Carif-Oref de Nantes). La notion de compétence est aussi mobilisée afin d'étudier le rapprochement entre offres et demandes d'emploi, par exemple par Pôle Emploi. De même, Multiposting, agrégateur d'offres d'emploi, a développé des algorithmes d'extraction de compétences pour en élaborer un référentiel. Ces algorithmes permettent d'associer un nuage de compétences à un métier, et sont développés dans des produits à vocation commerciale.

« C'est notre conviction : si vous prenez un job, n'importe lequel, et que vous lui ajoutez deux compétences très différentes, vous obtenez en fait des métiers très différents. Donc, cet ensemble métier-compétence doit être pris comme un attelage, qui crée un référentiel beaucoup plus compliqué qu'une arborescence, plus matriciel, plus réseau de neurones, et donc beaucoup plus difficile à catégoriser malheureusement. Mais, en réalité, c'est ce référentiel qui décrit la vraie nature du marché du travail. » (Simon Bouchez, Multiposting). Ces nomenclatures ne se substituent pas à la PCS, mais la complètent en répondant à des finalités pratiques sur le marché de l'emploi. **Ce questionnaire sur les « compétences » invite toutefois le GT à préciser la définition de la notion de profession que retient la PCS, ce qu'elle recouvre, ce qu'elle intègre mais également ce qu'elle ne contient pas.**

La rénovation du niveau détaillé des professions n'est pas chose aisée : si leur actualisation semble nécessaire (2.2.1), la plupart des acteurs insistent dans le même temps sur l'exigence de stabilité temporelle donc le maintien de séries longues (2.2.2). La question des principes de classement se pose également pour certaines professions du secteur public (2.2.3) et le GT pourrait constituer un lieu de réflexions sur la manière dont la PCS prend en compte les « zones grises » de l'emploi (2.2.4).

2.2.1. Une nécessaire actualisation des listes de métiers et professions

Plusieurs acteurs interrogés ont souligné la nécessité d'une meilleure prise en compte de métiers récents, qui existaient en partie en 2003 mais ont encore beaucoup évolué depuis. Les PCS décrivent bien les professions des branches qui représentaient traditionnellement une grosse part de l'activité économique (industrie, BTP, sanitaire et social) ; pourtant, d'autres se développent.

C'est le cas notamment de tous les métiers qui touchent au numérique. De nombreux travaux existent déjà pour connaître ces métiers ou les conséquences de leur existence sur l'univers des professions. Par exemple, le Sed et le Carif-Oref de Nantes travaillent ensemble à définir, dans le domaine du numérique, quels sont les métiers « routiniers » qui pourraient être amenés à disparaître du fait de l'automatisation de certains processus de travail. Par ailleurs, Pôle Emploi souligne que du fait du développement du multimédia et du graphisme sur le web, la nomenclature manque de finesse dans les arts et spectacles, où il faudrait mettre les infographistes à part, d'autant plus que leur métier correspond à des compétences différentes. Cette problématique du numérique existe également dans le secteur public. La DGAFF souligne que dans ce secteur, les informaticiens et les métiers du numérique ne correspondent à rien de régalien, si bien qu'il y a beaucoup de concurrence avec le privé pour recruter. Ils mériteraient donc d'y être mieux identifiés.

Autre secteurs émergents à prendre en compte dans le cadre d'une rénovation, les métiers de l'environnement ou de l'économie verte qui sont aujourd'hui difficiles à repérer dans la PCS (Carif-Oref et Direccte Pays de la Loire) ou encore la palette des nouveaux métiers liés au monde du *consulting* (pôle d'expertise de Besançon).

2.2.2 Actualiser les libellés sans perdre les séries longues

Si les acteurs rencontrés estiment nécessaire une actualisation des libellés de profession pris en compte dans le codage de la PCS, **tous insistent également sur la nécessité des moyens de conserver et de reconstituer des séries longues.** C'est le cas des acteurs de l'emploi comme Pôle Emploi, des services statistiques ministériels comme la DGAFF ou des organismes d'étude et d'enquête comme le Cereq. Notons toutefois que des acteurs du marché du travail, qui cherchent surtout à mettre en adéquation offre et demande de travail, comme Multiposting, sont peu voire pas du tout attachés à ce type d'enjeu, privilégiant des nomenclatures mises à jour en continu. Dans ce cas, on touche aux limites d'un outil capable de produire de la connaissance tout en aidant à la décision.

Toutefois, **l'enjeu d'un maintien des séries longues n'est pas posé par tous les acteurs au même niveau.** Une bonne partie des acteurs rencontrés considèrent que les séries longues doivent pouvoir être reconstituées aux niveaux agrégé et intermédiaire de la nomenclature, ce

qui n'empêche pas alors d'actualiser et de « faire bouger » le niveau le plus fin (celui des professions). D'autres, moins nombreux, insistent au contraire sur la nécessité de maintenir une forte continuité au niveau le plus fin en actualisant les libellés sans faire évoluer en profondeur le niveau détaillé de la PCS. C'est notamment le cas des chercheurs comme L. Chauvel : *« Je suis d'accord pour des remises en état, souvent assez marginale, de façon à épouser un certain nombre de transformations tangentielles de la société française, mais il n'y a rien de pire que des réfections intégrales et très souvent interventionnistes sur l'instrument, dont on voit au bout du compte que ça change vraiment la mesure »*. Il souligne cet enjeu au regard des comparaisons internationales : *« Dès que l'on a beaucoup de détails sur un code, on a plus de capacités à harmoniser sur la longue durée ou sur des pays assez distincts, pour suivre des catégories relativement similaires. Je veux être capable d'identifier une élite supérieure, par exemple des médecins spécialisés à l'exclusion des médecins généralistes. (...) La chose la plus importante dont ont besoin tous les professionnels, les chercheurs qui utilisent des micro-données, c'est d'une modification relativement faible de l'instrument. Et lorsqu'elle a lieu il faut que l'on puisse raccorder les séries anciennes avec les nouvelles avec un investissement de travail et un risque de rupture de mesures relativement faibles »*. La culture des séries longues de la statistique publique étatsunienne est citée en exemple. Dans cette optique, les modifications du niveau détaillé se doivent d'être parcimonieuses et de conserver des distinctions considérées comme clivantes dans certaines zones de l'espace social. L. Chauvel poursuit ainsi : *« les grumeaux qui seraient très utiles en mobilité sociale intergénérationnelle c'est la tripartition enseignant du primaire, du secondaire, et de l'enseignement supérieur et recherche. Il est important de conserver la distinction entre agrégé, chercheur, maître de conférences, au-dessus, et le reste de l'enseignement secondaire. (...) Il y a quelque chose d'une valeur inestimable dans les micro-data de l'Insee, c'est la conservation et la mesure du code P pour les parents dans les enquêtes Emploi. C'est-à-dire que ce code n'est pas d'une qualité extraordinaire pour ceux qui le font et le contrôlent à l'intérieur de l'Insee mais être capable d'avoir une granularité très fine sur le code P de la profession des parents, c'est d'une utilité quasi patrimoniale, au sens où toute une série de recherches n'ont pas été menées sur ce code P, mais on pourra faire des choses extraordinaires avec ces enquêtes Emploi à l'avenir parce qu'il y a ça. Il est important de refaire le code en ayant en tête la capacité à l'avenir, de faire des appariements simples, et éventuellement de mettre à disposition des utilisateurs l'appariement soit mécanique de type bijection, soit probabiliste »*.

2.2.3 Revoir les principes de classement de certaines professions du secteur public ?

Au-delà des enjeux de l'actualisation des professions dans la PCS, quelques acteurs se demandent si le GT ne pourrait pas étudier la possibilité de revoir les principes de classement de certaines d'entre elles. **Ainsi, les professions du secteur public ont fait l'objet, parmi certains de nos interlocuteurs, de suggestions de reclassement au niveau détaillé de la PCS.** Le classement des métiers de la fonction publique y est essentiellement fondé sur le grade. D'après la DGAFP, c'est une nécessité statutaire. Mais dans le même temps, l'exercice de moyen terme du Cnis demande d'avoir des éléments permettant de comparer public et privé, ce qui est fait dans le rapport annuel de la DGAFP pour les rémunérations, au niveau des groupes sociaux. Si beaucoup de chercheurs rencontrés soulignent la pertinence du clivage entre public et privé aux niveaux intermédiaires, d'autres le questionnent, au moins pour certains groupes professionnels. Ainsi, C. Avril pointe la proximité forte des conditions de travail, de rémunération et des styles de vie des secrétaires du privé et du public. Comme les experts du pôle de Besançon également, elle s'interroge sur la nécessité d'asseoir le codage des professions du public sur le grade, notamment pour des professions ayant des équivalents proches dans le secteur privé (emplois administratifs, techniques et/ou informatiques par exemple). Ces réflexions méritent d'être étudiées dans le cadre du travail sur le classement des professions au niveau détaillé.

Au-delà du cas des professions du public, il faudra que le GT envisage dans quelle mesure il peut répondre à des demandes d'actualisation des principes de classement qui consisteraient à détailler encore la nomenclature à des fins d'analyse du monde et du marché du travail. Par exemple, dans le secteur du sport, les métiers sont regroupés dans une seule P (424a), là où

les acteurs et les institutionnels en voient beaucoup plus. Selon certains acteurs interrogés (G. Laurent, Carif-Oref Pays de la Loire), on pourrait trouver des critères pour affiner la nomenclature, comme par exemple un regroupement par domaines d'activité (par exemple le plein-air d'un côté, les sports nautiques, les sports collectifs) ou un critère de formation et de qualification (moniteur éducateur / éducateur spécialisé).

2.2.4. Quelle place pour les « zones grises » de l'emploi ?

Si la PCS n'est pas à proprement parler une nomenclature de statut d'emploi, ce critère est présent pour classer et agréger les professions à différents niveaux. Ainsi, les groupes 1 et 2 isolent une partie des indépendants des salariés. Aux niveaux intermédiaires de la PCS, la distinction entre public et privé est prise en compte. Mais, au-delà de ces deux cas de figure, **le statut d'emploi devient source de questionnements au regard du développement des « zones grise » de l'emploi.**

Une première zone grise renvoie à la situation des individus en marge du marché du travail et de statuts d'emploi formalisés mais qui peuvent exercer des « activités » : les chômeurs de longue durée (Anne-Juliette Lecourt, CFDT), les sans-domiciles (Isabelle Fréchon et Céline Dumoulin), les jeunes en insertion professionnelle qui d'ailleurs ont souvent du mal à répondre aux questions sur la profession et qui se trouvent difficiles à coder dans des enquêtes de l'Insee et l'Ined comme l'enquête Sans Domicile ou Elap (Etude Longitudinale sur l'accès à l'Autonomie des jeunes en Protection de l'enfance).

Une seconde renvoie aux situations de forte précarité sur le monde du travail. La CFDT se questionne par exemple sur **l'identité professionnelle des ouvriers et employés qui enchaînent des contrats précaires et l'intérim**. La prise en compte de la multi-activité, qui représentait 8,5% de l'emploi total fin 2014⁵³, interroge également la manière de coder dans la PCS une personne qui exerce, par exemple, un emploi de caissier et un travail qualifié sur une plateforme (par exemple de la traduction).

Une dernière « zone grise » renvoie aux frontières plus floues, dans certains cas, entre le salariat et l'indépendance autour de l'auto-entrepreneuriat et des travailleurs des plateformes numériques. Ces cas de figure ont été cités par la plupart des personnes rencontrées, notamment des représentants syndicaux comme ceux de la CGT et de la CFDT, qui s'interrogent sur les principes de classement des « indépendants économiquement dépendants ». Dans ce cadre, le travail du GT pourrait consister autant à étudier la prise en compte de ces « zones grises » directement dans la nomenclature qu'à réfléchir à la définition de nouvelles variables de statut d'emploi et/ou nature de l'employeur qui permettraient, en les croisant avec la PCS, de bien saisir et identifier ces situations économiques et sociales⁵⁴.

2.3. Troisième défi : agrégation des professions et regroupements ad hoc

Le mandat du Cnis concernant la rénovation de la PCS prévoit que le GT propose, à côté des niveaux agrégats agrégé et intermédiaire existants (destinés à demeurer tels quels), de nouveaux agrégats de diffusion de la nomenclature. Ces agrégats permettraient d'agencer autrement les professions et catégories socio-professionnelles et ainsi de faire apparaître des regroupements alternatifs aux groupes socio-professionnels actuels. L'équipe en charge de la rénovation est également mandatée pour proposer une nomenclature au niveau « ménage », permettant de saisir la position sociale du ménage autrement que par la seule PCS de la personne de référence.

53 Insee Références, « Emploi, chômage, revenus du travail », édition 2017.

54 Sur ce point le rapport du groupe du travail du Cnis sur la diversité des formes d'emploi est un point de départ. <https://www.cnis.fr/instances/groupe-de-travail-diversite-des-formes-demploi-lepreuve-de-la-statistique/> ; site consulté le 21 avril 2018.

Après avoir explicité les attentes des usagers de la PCS relatifs à la question des agrégats alternatifs (2.3.1), nous examinerons les problèmes principaux évoqués, ainsi que les préconisations qui en découlent, pour certains groupes sociaux (2.3.2 à 2.3.6) et pour les ménages (2.3.7). Nous concluons en insistant sur les problèmes posés par un accès parfois contrarié aux niveaux détaillé et fin de la nomenclature pour certaines recherches (2.3.8).

2.3.1. Pour des agrégats alternatifs qui s'accordent aux usages

Les personnes rencontrées dans le cadre de la mission d'état des lieux ont été interrogées sur leurs pratiques éventuelles de regroupement *ad hoc*. Leur avis sur le mandat du Groupe de Travail de proposition de nouveaux agrégats de diffusion de la nomenclature a également été recueilli. Il est apparu clairement que si l'imbrication de différents niveaux d'agrégation (fin, intermédiaire, agrégé) est un point fort indéniable de la nomenclature actuelle, la question se pose de savoir dans quelle mesure ces regroupements sont tous également pertinents. Il est aussi apparu que les pratiques de regroupement *ad hoc* des niveaux intermédiaire et fin, visant à créer des catégories ajustées aux besoins des études et recherches, sont nombreuses et variées : **le mandat du Cnis entre donc en résonance avec les pratiques des chercheurs et des statisticiens**, et rencontre la préoccupation de nombreux usagers de concilier l'adaptation de la nomenclature à l'évolution des mondes du travail et la nécessité d'une stabilité historique des niveaux agrégé et intermédiaire. Les acteurs interrogés s'accordent enfin sur **la nécessité que ces agrégats soient non seulement labellisés par l'Insee, afin de leur conférer une certaine stabilité et d'en faire un langage commun** unifiant des pratiques parfois disparates de regroupements *ad hoc*, **mais aussi rendus largement accessibles, dans une grande variété d'enquêtes et de données administratives** (par exemple sous la forme de variables PCS bis). Ces deux points sont d'importance : des regroupements alternatifs, quand les données le permettent, sont souvent opérés par les acteurs interrogés, surtout les chercheurs et les statisticiens publics. Leur demande est alors que l'Insee propose des définitions précises de ces regroupements, qui fassent autorité et qu'ainsi un « langage commun » puisse continuer de s'imposer dans les débats publics et scientifiques.

Certaines propositions de regroupement s'écartent des principes qui structurent historiquement la PCS, pour s'approcher d'échelles unidimensionnelles ordonnées. Par exemple, L. –A. Vallet préconise de développer, à partir des catégories socio-professionnelles une échelle de statut sur le modèle, par exemple, de celle proposée par Christine Chambaz, Eric Maurin et Constance Torelli en 1995⁵⁵. B. Cautrès propose, quant à lui, toujours dans la perspective d'échelles unidimensionnelles ordonnées, une nomenclature de prestige social des professions afin de mettre en évidence la différence entre les rétributions tirées de la position occupée (niveau de salaire par exemple) et le statut symbolique attaché à la profession.

Cela étant, en règle générale, les pratiques de regroupement *ad hoc* et les propositions suivent la logique de la nomenclature, en mettant simplement en cause la pertinence de certains regroupements, ou en proposant d'autres façons complémentaires d'agréger les individus et les catégories. Certains groupes posent ainsi, de manière récurrente, des problèmes d'agrégation spécifique. Ces fractions de l'espace social, examinées en détail dans les sous-sections suivantes, sont celles où chercheurs et statisticiens expérimentent le plus de regroupements *ad hoc*, et pour lesquelles des préconisations de regroupements alternatifs émergent : les indépendants, les cadres dont les niveaux de responsabilité peuvent être très hétérogènes, les professions culturelles, les enseignants, les employés dont une subdivision entre qualifiés et non qualifiés est complexe à opérer, les retraités. Le niveau du ménage est enfin l'enjeu de discussions distinctes. Dans cette section, pour une meilleure lisibilité, les groupes (GS) et catégories (CS) socio-professionnelles sont indiquées par leurs codes numériques. La liste des intitulés correspondant est précisée en annexe 4.

55 Chambaz Christine, Maurin Eric, Torelli Constance, 1998, « L'évaluation sociale des professions en France : construction et analyse d'une échelle des professions », *Revue française de sociologie*, vol. 39, n° 1, p. 177-226.

2.3.2. L'hétérogénéité problématique des artisans, commerçants et chefs d'entreprise

Au niveau le plus agrégé, l'hétérogénéité du groupe des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, est souvent jugée trop importante. Deux problèmes principaux sont identifiés par nos interlocuteurs, et sont résumés par Patrick Lehingue : « *Quand on rentre dans les détails, je suis un peu embêté par le groupe 2, artisan commerçant, chef d'entreprise. Auparavant, on distinguait de façon plus éclairante, les gros, les moyens des petits commerçants et artisans, mais on n'a plus la possibilité de le faire. Chef d'entreprise au-dessus de 10 salariés, c'est l'identification des patrons, des employeurs, mais une identification un peu plus fine serait quand même utile. Toujours à propos du groupe 2, qu'est-ce qu'on fait des auto-entrepreneurs ? C'est quand même un problème redoutable...* »

En effet, le statut juridique des travailleurs indépendants, généralement propriétaires d'un capital professionnel, leur assure une certaine homogénéité, mais leur niveau de revenu, la composition de leur capital, leurs origines sociales et leurs styles de vie (notamment leurs pratiques culturelles, d'après P. Coulangeon) peuvent être fort diverses. Il pourrait ainsi être envisagé de proposer **un regroupement alternatif permettant de mieux distinguer les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (GS 2) selon la taille de leur activité.**

Quant au problème des auto-entrepreneurs, il est une des manifestations du brouillage des frontières entre indépendance et salariat dans certains espaces circonscrits du monde du travail (cf. *supra*)⁵⁶. Pour certaines professions, le critère de distinction entre salariés et indépendants, constitutif de la nomenclature peut parfois poser problème. Selon C. Bessière et S. Gollac, de plus en plus d'indépendants devraient, en effet, du point de vue de leur activité et de leurs caractéristiques sociales, relever d'autres catégories. C'est le cas notamment des chauffeurs et livreurs auto-entrepreneurs dépendant de plateformes internet (Uber, Deliveroo, etc.) qui ne sont pas juridiquement des salariés mais dont les conditions de travail et l'origine sociale les rapprochent plus des chauffeurs de la CS 64 que des artisans-taxis de la CS 21.

La césure entre indépendants et salariés conduit aussi, dans le cas des professions commerciales, à classer ensemble des individus qui diffèrent, tant du point de vue de leurs relations conjugales, que de leurs styles de vie, de leurs goûts et préférences, et de leur vision générale du monde social. L. Bernard insiste ainsi sur le cas des agents immobiliers, objectivement et subjectivement proches du monde de l'indépendance, qui sont dispersés dans quatre professions (226C, 225A, 376G et 463E) et trois groupes socio-professionnels (2, 3 et 4)⁵⁷.

Ces critiques débouchent sur deux préconisations différentes. L'une, portée par C. Bessière et S. Gollac, consiste à faire systématiquement apparaître, à l'image des professions libérales chez les cadres, les professions d'indépendants dans chaque CS, ce qui permettrait par exemple, de distinguer (dans l'actuelle CS 35⁵⁸) les pigistes parmi les journalistes, ou encore les chauffeurs Uber parmi les autres chauffeurs de la CS 64. On mesure que ce type de changement impliquerait une refonte du niveau 1 (disparition du GS 2, au moins en partie) et du niveau 2, ce qui va au-delà du mandat du GT. L'autre préconisation, portée par les sociologues pré-cités, mais aussi par la CFDT, serait de créer des regroupements alternatifs entre le niveau agrégé et le niveau intermédiaire de la nomenclature, permettant de faire apparaître les « indépendants économiquement dépendants » : ces travailleurs qui, juridiquement indépendants, entretiennent des liens de dépendance forte avec un employeur ou une

56 Pour une synthèse récente sur l'auto-entrepreneuriat en France, voir Abdelnour Sarah, 2017, *Moi, petite entreprise. Les auto-entrepreneurs, de l'utopie à la réalité*, Paris, Presse universitaires de France.

57 Pour plus de détails sur le rôle de la proximité au monde de l'indépendance sur le style de vie des agents immobiliers, voir Bernard Lise, 2017, *La précarité en col blanc. Une enquête sur les agents immobiliers*, Paris, Presse universitaires de France, chapitre 7. Et sur la question du repérage des agents immobiliers dans la nomenclature des PCS voir Bernard Lise, 2017, op. cit., p. 323-326.

58 Pour mémoire, dans cette section, pour une meilleure lisibilité, les groupes (GS) et catégories (CS) socio-professionnelles sont indiquées par leurs codes numériques. La liste des intitulés correspondant est précisée en annexe 4.

plateforme internet (chauffeurs-livreurs auto-entrepreneurs, bûcherons non salariés⁵⁹, etc.), ou encore entre le niveau intermédiaire et le niveau fin, au sein des professions commerciales, entre ceux qui occupent des postes essentiellement administratifs salariés (avec une position de cadre ou de profession intermédiaire), et ceux qui occupent des postes de commerciaux et qui peuvent être soit des salariés dont une part importante du revenu est tiré de commissions, soit des indépendants⁶⁰.

Enfin, d'après C. Bessière, d'un point de vue plus structurel au niveau agrégé, **la diminution numérique du groupe des agriculteurs exploitants**, ainsi que l'augmentation des niveaux de diplôme des jeunes agriculteurs et de la taille de leur exploitation, **justifierait leur regroupement au sein du GS 2**⁶¹.

2.3.3. Les cadres : une catégorie à hiérarchiser

Les diverses catégories de cadres posent aussi des problèmes spécifiques. Parmi les CS 31, 36, 37 et 38, **plusieurs utilisateurs de la nomenclature**, France Stratégie notamment, **souhaitent pouvoir les distinguer selon les niveaux de responsabilité hiérarchique**, alors que la frontière entre cadres dirigeants et cadres sans rôle hiérarchique (qui peut s'apparenter en partie à celle entre *managers* et *professionals* dans la nomenclature EseG) s'accroît dans l'organisation du travail, comme l'a souligné Raphaëlle Bertholon de la CFE-CGC, qui se montre intéressée par une meilleure prise en compte de cette distinction. De ce point de vue, le GT devra probablement tenir compte, comme le suggère la CFE-CGC et la CGT, de la négociation interprofessionnelle en cours sur le statut des cadres, si elle aboutit.

L'hétérogénéité du GS 3 est aussi due à l'ambiguïté du positionnement social de la CS 35, entre les professions intermédiaires et les cadres supérieurs⁶². E. Préteceille souligne ainsi que « *La CS 35 est une catégorie très intéressante car, parmi les CS supérieures, dans le GS 3, c'est celle qui a le revenu moyen le plus faible, ce qui la rapproche beaucoup plus du GS 4 que d'autres CS du GS 3. Par contre du point de vue de la localisation spatiale, elle [est] très centrale, [ce] qui la rapproche plus du GS 3, même si ce ne sont pas les mêmes quartiers centraux qu'elle fréquente. Donc c'est une catégorie qui est paradoxale [...] : la localisation spatiale résidentielle est en fait [pour la CS 35] une condition d'accès au marché de l'emploi par les réseaux sociaux, les réseaux de voisinages, les vies de bistrot, etc., il y a toute une sociabilité locale qui est en fait une condition de la permanence dans l'emploi pour des gens qui passent de petit emploi précaire à petit emploi précaire. C'est ce qui explique ce relatif paradoxe spatial, mais avec une évolution qui est en diminution quand même dans les quartiers les plus centraux où ces catégories étaient.* »⁶³. Socialement, la CS 35 est aussi composée d'un nombre important d'intermittents du spectacle, qui ne sont pas forcément cadres : selon l'Apec, les véritables cadres du spectacle sont les metteurs en scène, les directeurs artistiques, les chefs d'orchestre, etc. Classement qui ne fait pas nécessairement sens alors que les techniciens du spectacle, proches du point de vue des pratiques et du style de vie des intermittents du spectacle, sont eux classés parmi les professions intermédiaires.

59 Gros Julien, 2014, « Les bûcherons-tâcherons, des travailleurs restés à l'écart du salariat », La nouvelle revue du travail, n° 5 ; 2017, « Une injonction à l'entrepreneuriat. La clôture par le haut d'un groupe professionnel du bas du monde du travail : les bûcherons indépendants », Revue française de sociologie, vol. 58, no 4, p. 577.

60 Pour plus de précisions on se référera ici à Bernard Lise, 2017, op. cit., p. 17-27, 59-72, 285-298 et 323-326.

61 Voir aussi, Bessière Céline, de Paoli Caroline, Roger Muriel, Gouraud Bénédicte, « Les agriculteurs et leur patrimoine : des indépendants comme les autres ? », Economie et statistique, n°444-445, 2011, p. 55-74.

62 Pour une analyse sociologique des travailleurs intellectuels en Ile-de-France, voir Tasset Cyprien, Amossé Thomas et Grégoire Mathieu, 2013, Libres ou prolétariés ? Les travailleurs intellectuels précaires en Ile-de-France, Centre d'étude de l'emploi (Rapport de recherche).

63 Préteceille Edmond, 2010, « The fragile urban situation of cultural producers in Paris », City, Culture and Society, Volume 1, n°1, p. 21-26.

Ces caractéristiques plaident pour que les professions culturelles puissent être distinguées à un niveau relativement agrégé, soit par la mise à disposition d'un agrégat *ad hoc*, soit par la diffusion du niveau fin de la nomenclature dans une plus grande variété d'enquêtes. Cela serait tout particulièrement utile en sociologie de la culture, où les travaux portant sur les frontières de la légitimité culturelle nécessitent, selon Samuel Coavoux, d'isoler les professions culturelles. Par ailleurs, ces distinctions fines au sein des classes fortement dotées en capital culturel sont importantes, car ces sous-groupes entretiennent un rapport différent à la consommation de biens culturels.

A l'inverse des non-cadres classés parmi les cadres, France Stratégie pointe le fait que **certaines professions classées parmi les professions intermédiaires pourraient être assimilées à des cadres**, dans la mesure où elles recouvrent des métiers disposant de marges d'autonomie dans l'organisation de leur travail et, parfois, de fonctions d'encadrement. L'Apec fait aussi remarquer que les cadres de la santé et du travail social sont fréquemment classés en professions intermédiaires : Gaël Bouron et Christophe Lenzi estiment ainsi que 95 % des directeurs des centres d'action culturelle et loisirs, qui sont des cadres du privé, sont classés dans les professions intermédiaires. Il insiste aussi sur les secrétaires de direction, qui peuvent être ou non cadres, mais qui sont classées systématiquement parmi les professions intermédiaires. **Ces cas plaideraient pour un reclassement de ces professions parmi les cadres, ou pour l'élaboration d'un agrégat alternatif permettant de regrouper l'ensemble des cadres du privé.**

2.3.4. Les enseignants : entre classes supérieures et classes moyennes ?

D'autres catégories au sein du GS 3 détonnent aussi par rapport aux cadres supérieurs. Au niveau le plus agrégé, le groupe des cadres et professions intellectuelles supérieures rassemble par exemple les cadres d'état-major des entreprises et les enseignants du secondaire, qui n'ont pas forcément grand-chose en partage, à part un niveau de diplôme supérieur analogue : *« Il serait intéressant qu'on distingue à l'intérieur des classes supérieures celles qui sont véritablement supérieures : l'enseignant certifié qui a eu le Capes et qui enseigne au collège, est classé en cadre supérieur, ça pose quand même un petit problème, non ? »* (P. Lehingue).

L'univers des classes supérieures (identifié usuellement par le GS 3) peut ainsi être sécant avec celui des classes moyennes (identifié usuellement par le GS 4), comme l'illustre le problème soulevé fréquemment par nos interlocuteurs, de la pertinence du maintien des professeurs des écoles et des professeurs de lycée professionnels parmi les professions intermédiaires. Le classement de ceux-ci dans les professions intermédiaires pose en effet question alors que le recrutement de l'ensemble des professeurs du primaire et du secondaire est, depuis 2011, réalisé à un niveau bac+5, et que la grille de rémunération du corps des professeurs des écoles est alignée sur celle des professeurs certifiés (classés parmi les cadres et professions intellectuelles supérieures).

La CS 42, en général, peut être questionnée dans la mesure où elle comporte aujourd'hui plus d'assimilés (moniteurs d'auto-école, éducateurs sportifs...) que de professeurs des écoles. De plus, les professeurs des écoles ont sans doute aujourd'hui plus de caractéristiques communes, du point de vue des conditions de travail et de rémunération⁶⁴, des origines sociales, du style de vie, du positionnement politique et de l'homogamie, avec les professeurs du secondaire qu'avec les éducateurs sportifs (T. Poullaouec). Certains, à l'instar de la Depp, reclassent d'ailleurs déjà dans leurs exploitations les enseignants avec les cadres dans leur catégorie « très favorisée »⁶⁵. La DGAFP signale également que les organisations syndicales leur demandent de présenter des résultats avec les enseignants à part des autres professions intermédiaires.

64 Le groupe des enseignants est similaire du point de vue du niveau de diplôme, et se singularise des autres cadres par un niveau de salaire inférieur, des professions salariales moins rapides, et une plus forte exposition aux risques psycho-sociaux (Éducation et Formation, décembre 2016, n° 92).

65 Voir supra 1.1. pour une explicitation de la nomenclature d'origine sociale en quatre postes de la Depp.

Une préconisation serait alors de pouvoir identifier à part, dans une même catégorie, l'ensemble des enseignants : si une nomenclature précise était proposée, cela permettrait « à tout le monde de parler de la même chose » (Depp).

2.3.5. Affiner les distinctions au sein des ouvriers et employés

Les GS 5 et 6, représentant usuellement les classes populaires sont aussi l'objet de critiques. Notamment, la question de la distinction entre employés qualifié et non qualifiés est fréquemment abordée. La question de savoir si toutes les catégories rassemblées dans le groupe des employés appartiennent, au même titre, aux classes populaires est débattue. Mais il semble y avoir consensus quant au fait de distinguer des fractions hautes et des fractions basses parmi les employés, les premières (CS 52, 53 et 54 et certaines CS 56 comme les esthéticiennes ou les manucures, ou certaines CS 55 comme les vendeuses par exemple) ayant des comportements proches de ceux de la plupart des professions intermédiaires, alors que les secondes (les caissières, par exemple, parmi les CS 55 et ou encore les femmes de ménage parmi les CS 56) se rapprocheraient des mondes ouvriers : « *chacune des catégories des CS détaillées comprend en fait une part de salariés qualifiés à statut stable qu'on peut ranger plutôt dans les petites classes moyennes, et puis une part de gens très peu qualifiés.* » (E. Préteceille), distinction qui recoupe aussi en partie la division entre salariés du public et salariés du privé, structurante à différents niveaux de la PCS. Cette hétérogénéité plaide ainsi, parmi les sociologues mais aussi parmi certains économistes comme H. Petit, pour **le maintien de la distinction entre employés et ouvriers (qui correspond notamment à une forte segmentation de genre des marchés du travail), et la distinction entre fractions qualifiées et fractions non qualifiées des employés**⁶⁶, sur le modèle de la distinction entre manœuvres, ouvriers spécialisés et ouvriers qualifiés dans le GS 6. Ce travail de définition de la distinction entre employés qualifiés et non qualifiés est également attendue par des organisations syndicales comme la CGT.

A cette distinction selon le niveau de qualification, A. –J. Lecourt, secrétaire confédérale chargée des questions macroéconomiques à la CFDT **ajoute la question du statut d'emploi et du rapport à la précarité** : alors que les conditions de travail se précarisent, le fait que la nomenclature ne permette pas de distinguer entre ouvriers et employés précaires ou stables (*i.e.* protégés par un CDI). S'il n'est pas certain que la nomenclature puisse intégrer cette dimension du degré de précarité de l'emploi, une réponse à cette critique pourrait alors être de proposer plus systématiquement des tris des catégories socio-professionnelles selon le type de contrat ou d'autres indicateurs de précarité au travail.

2.3.6. Pour une catégorisation détaillée des retraités

Le mode d'agrégation des retraités est également questionné. D'abord pour s'interroger sur les choix de classification opérés lors du cumul d'une retraite et d'un emploi, même à temps partiel (B. Cautrès). Ensuite pour regretter le fait de ne **pouvoir disposer dès le niveau intermédiaire (des catégories socio-professionnelles) d'une distinction plus fine au sein des anciens cadres, professions intermédiaires, employés et ouvriers**. Même au niveau le plus fin, les retraités ne sont ventilés que selon les six groupes socio-professionnels d'actifs du niveau 1, ce qui demeure une information assez frustrante. En sociologie de la culture, par exemple, l'absence de distinction au niveau 2 entre cadres et professions intellectuelles parmi les retraités pose problème. S. Coavoux remarque que si la distinction était peut-être moins importante il y a trente ans car la coupure était plus nette entre classes populaires et classes moyennes/supérieures, ce n'est sans doute plus le cas aujourd'hui, alors que les frontières de la distinction culturelle se sont déplacées et recomposées à un niveau plus fin : aujourd'hui, des retraités infirmières ou instituteurs et des retraités de la communication ou de l'enseignement supérieur n'ont pas les mêmes pratiques culturelles, ni les mêmes positionnements politiques. Or, le public des formes les plus légitimes de l'offre culturelle étant vieillissant, il est gênant de ne pas pouvoir reclasser les retraités de façon plus précise. Le même problème se pose

⁶⁶ Sur le modèle par exemple du kit méthodologique élaboré à l'Insee par Olivier Chardon.

également en sociologie électorale et géographie sociale : les retraités votent plus que les autres catégories, mais ne peuvent être saisis sociologiquement de manière fine à l'aide de la nomenclature PCS (J. Rivière).

2.3.7. Tentatives et difficultés d'une classification pour les ménages

Un dernier enjeu, transversal aux différents groupes et catégories, concerne **la question de la catégorisation socio-professionnelle non plus des individus, mais des ménages qu'ils composent**. La méthode consistant à retenir la profession de la personne de référence (anciennement chef de ménage) est l'objet de fortes critiques, notamment du point de vue d'une sociologie du genre. Comme ce fut le cas dans d'autres contextes nationaux dans les années 1980, ce débat mérite des études et un travail spécifique. L.-A. Vallet⁶⁷ rappelle à cet effet qu'une catégorisation croisée des conjoints avait été suggérée en 1984 à l'Insee par Michel Villac⁶⁸ ou encore que les études conduites par le sociologue suédois R. Erikson⁶⁹ avaient montré que le choix de la personne « dominante » dans le ménage était pertinent. Diverses propositions d'agrégation alternative à l'échelle du ménage existent, notamment dans le domaine des études sur l'éducation. Ainsi, la Depp, qui recueille la PCS des deux parents, mène une réflexion sur la catégorisation sociale des ménages, qui a conduit à la construction d'un indicateur synthétique par Thierry Rocher pouvant se substituer à la PCS⁷⁰. L'origine sociale des enfants est alors mesurée sous la forme d'une variable continue de type score construite à partir de la PCS à deux chiffres : le score est d'autant plus élevé que le milieu familial de l'enfant offre, en moyenne pour la PCS des deux parents, des perspectives favorables en termes de réussite scolaire.

En sociologie de l'éducation et de la mobilité sociale, la création de nomenclatures *ad hoc* à l'échelle du ménage est défendue notamment par T. Poullaouec⁷¹ : *« On était insatisfait de la personne de référence du ménage. On trouvait que c'était problématique, notamment pour les enfants d'employés : quand c'est un homme qui est employé, cela va être plus souvent un policier, militaire [ou d'autres] emplois de la fonction publique. Alors que quand c'est une femme, cela va être beaucoup plus bas dans la hiérarchie des employées, des personnels de services directs aux particuliers. Et le plus souvent elle va vivre seule : si c'est elle dont on prend la PCS, c'est souvent que le conjoint n'est plus là, ou il y a un autre conjoint mais en tout cas c'est elle la responsable de l'élève. Donc quand on dit : « Les enfants d'employés ont telle et telle caractéristique », en fait c'est une fausse moyenne où l'on mélange les hommes et les femmes. »*

D'où l'idée de créer un indicateur de position sociale qui tienne compte de la PCS des deux parents, afin de distinguer un éventuel effet ménage, qui puisse distinguer notamment, au sein des classes populaires entre ceux qui sont en couple stable bi ou uni-actif et ceux qui sont seuls. Les regroupements ont été faits à la main à partir de la lecture d'un grand tableau croisant CS du père et CS de la mère, et de la connaissance ethnographique du terrain. Deux problèmes ont été alors affrontés : créer une nomenclature ménage qui puisse s'emboîter sur plusieurs niveaux, et dont les niveaux détaillés distinguent des catégories comportant suffisamment d'individus pour pouvoir les utiliser dans des traitements statistiques.

67 Pour une synthèse sur le sujet, Vallet Louis-André, « Chapitre 4. Stratification et mobilité sociales : la place des femmes », Masculin-Féminin questions pour les sciences de l'homme. Presses Universitaires de France, 2001, p. 81-97.

68 Villac Michel, « Structures familiales et milieux sociaux », Economie et statistique, n°171-172, 1984, p. 135-151.

69 Erikson Robert, « Social class of men, women and families », Sociology, 1984, 18(4), p. 500-514.

70 Rocher Thierry, 2016, « Construction d'un indice de position sociale des élèves », Education & Formations, no 90, p. 5-27.

71 Étude en cours, avec C. Huguée, menée à partir de la catégorie sociale des parents d'élève à leur entrée en classe de 6e (données du panel éducation nationale de 1995).

Il est ainsi évident que la mise à disposition, dans les enquêtes, d'une nomenclature pour les ménages standardisée et labellisée par l'Insee serait d'une grande utilité, et permettrait sans doute de multiplier les travaux permettant de saisir un éventuel effet ménage sur les pratiques.

2.3.8. Un accès parfois contrarié aux niveaux intermédiaire et détaillé

Les exemples développés précédemment le montrent : les usages les plus inventifs et les plus féconds de la nomenclature sont généralement dus à des modes d'agrégation alternatifs à partir des catégories socio-professionnelles et professions. Or ces niveaux de la PCS ne sont que rarement accessibles dans les données administratives et les enquêtes. Soit les libellés de profession ont été collectés mais n'ont pas été codés ou ne sont pas diffusés à ces niveaux, faute d'effectifs suffisants ou pour des motifs de secret statistique, soit les libellés de profession n'ont pas été recueillis et l'enquête a procédé par auto-classement des individus dans une liste de catégories pré-codées. Dans tous les cas, **la disponibilité de la nomenclature dans les enquêtes, et lorsqu'elle est disponible le fait de pouvoir y accéder à un niveau détaillé ou intermédiaire sont des enjeux cruciaux.** La disponibilité de la PCS dans les enquêtes et les sources administratives est la condition de son appropriation par les acteurs. Le responsable du Carif-Oref de Nantes, G. Laurent, y insiste : la PCS est utilisée aux côtés des Fap ou de la Naf car elle est présente dans des bases de données incontournables afin de caractériser une configuration sociale locale, *i.e.* le recensement de la population et les DADS. L'avis de la Direccte de Nantes est le même : l'usage de la PCS est lié à un usage majoritaire du recensement et des DADS pour caractériser des configurations locales.

Cette centralité du recensement comme source principale des études locales ne va pas sans poser problème, tant du côté des acteurs de la statistique publique que du côté des chercheurs. Ainsi, au Sed de la DR de l'Insee à Nantes, le fait qu'à l'échelle locale seul le groupe socio-professionnel agrégé soit disponible dans les données du recensement mises en ligne sur le site de l'Insee empêche de comprendre le rôle des « navetteurs » dans la dynamique des zones d'emploi : saisir la différence entre « salaire capté » et « salaire évadé » avec une nomenclature agrégée de professions est impossible : « *on a des flux dans les deux sens, sans pouvoir identifier qui bouge où* » (L. Midy).

Pour les utilisateurs des données du recensement à une échelle géographique fine, la question est également de première importance (J. Rivière, E. Préteceille, P. Lehingue). En géographie en général, et en géographie sociale en particulier, l'usage de la PCS selon des données agrégées en unités géographiques est courant. Par exemple, les études de socio-géographie électorale des mondes urbains nécessitent de travailler à l'échelle des bureaux de vote, qui est l'échelle la plus fine possible. Caractériser socialement ces bureaux de vote et expliquer les différences de comportements électoraux par les caractéristiques sociales de la population nécessite de pouvoir croiser les données électorales aux données socio-démographiques du recensement à l'échelle des Iris (ou à l'échelle de communes ayant des populations faibles). Mais, un problème majeur se fait alors jour : pour les données les plus récentes, hors dérogation, à l'échelle des Iris, il n'est possible d'accéder qu'au niveau le plus agrégé de la PCS : « *On se heurte très vite à des problèmes de secret statistique* » (J. Rivière). Ce problème est décisif pour tous les chercheurs qui souhaitent travailler sur la division sociale de l'espace, les phénomènes de ségrégation spatiale, etc. Et il s'est trouvé aggravé après 2001, avec la fin du recensement exhaustif : les données disponibles dans un Iris ne comportent pas assez d'individus pour autoriser une diffusion à niveau plus fin que le niveau 1. Si l'on ajoute à l'effet de l'échantillonnage celui des phénomènes de ségrégation sociale de l'espace (dans certains Iris, l'homogénéité sociale de la population fait disparaître certaines catégories sociales), le problème est particulièrement criant : « *Donc en fait tu es prisonnier entre : trouver le moins mauvais compromis entre niveau de finesse de l'espace géographique, et niveau de finesse de la catégorie sociologique.* » (J. Rivière). Deux pistes sont évoquées afin de résoudre ces problèmes. Premièrement, **proposer un niveau d'agrégation intermédiaire entre les groupes et catégories socio-professionnels qui soit disponible dans les données du recensement à l'échelle des Iris** : « *GS 1 + GS 2 regroupés (cela se justifie dans un contexte urbain), GS 3 et GS 4 distingués selon public et privé ; GS 5 et GS 6 distingués selon le niveau de qualification ; mettre à part des chômeurs et distinguer parmi les inactifs entre retraités et*

étudiants ». Deuxièmement **mettre à disposition les catégories socio-professionnelles à l'échelle des Triris**.

Nombreux sont les chercheurs (par exemple H. Le Bras et P. Lehingue) et les acteurs privés (voir par exemple les journalistes de *Libération* et du *Monde*) qui regrettent qu'il ne soit pas **possible d'accéder à des fichiers proposant les catégories socio-professionnelles en séries longues pour le recensement**. Cet accès est possible via le CASD sur certaines sources comme le recensement, mais la plupart des chercheurs, même ceux y ayant recours (E. Préteceille), considèrent que la procédure d'habilitation au secret statistique est « lourde », trop longue (notamment pour des doctorants qui sont dans l'obligation de mener leur thèse rapidement) et trop coûteuse alors qu'il s'agit de données produites par le service public de la statistique.

Ainsi, d'après les personnes rencontrées, une réflexion d'ampleur doit donc être menée par le Groupe de Travail afin de faciliter l'accès aux différents niveaux de la nomenclature PCS – y compris d'éventuels agrégats alternatifs – aux niveaux géographiques les plus fins autorisés par le secret statistique, et dans une grande variété de données. Ce dernier point ouvre la question de l'accès à la PCS, à sa visibilité et sa documentation.

2.4. Quatrième défi : accessibilité, diffusion, visibilité et pédagogie

Le développement des outils numériques, la diversité des usages de la PCS, l'accélération des rythmes de production de données et d'informations nécessaires aux études et aux travaux comparatifs, sont autant d'éléments qui questionnent la visibilité et la diffusion, et donc le développement et la qualité des usages de la nomenclature par une diversité d'acteurs. De ce fait, différents besoins ont été cités en matière de documentation (2.4.1), d'outils de codage de la PCS (2.4.2), de transcodage dans d'autres nomenclatures (2.4.3) et dans l'ancienne version de la PCS (2.4.4) ainsi que de mise à disposition de résultats, ventilés par PCS, pédagogiques et visibles sur le site internet de l'Insee (2.4.5).

2.4.1. Accéder à une documentation actualisée et simplifiée

Tous les acteurs reconnaissent l'existence d'une documentation de qualité de la PCS et l'identifient sur le site de l'Insee. Mais ils soulignent que cette **documentation mériterait d'être plus développée et différenciée selon les besoins des acteurs**. L'un d'eux rappelle d'ailleurs que « *la documentation c'est aussi la vitrine de l'institution et de la nomenclature* » (P. Concialdi). Ainsi, les producteurs d'enquête et les utilisateurs « experts » ont régulièrement besoin d'informations détaillées sur la manière dont la nomenclature est structurée, son histoire, ses évolutions, ses concepts. Certains comme Ipsos avancent aussi la nécessité d'une documentation sur Sicore. Plusieurs chercheurs pointent la faiblesse relative des métadonnées (H. Le Bras) ou d'une documentation détaillée sur les principes de codage de la PCS dans les fichiers de micro-données et les différences de codage entre les enquêtes (C. Avril). Un second niveau de documentation renvoie plus nettement à un effort d'explicitation de la nomenclature auprès d'acteurs non experts, donc dans une visée plus pédagogique et compréhensive (enseignants de l'Apses, journalistes, universitaires).

2.4.2. Accéder aux outils de codage

Du fait de la multiplication des enquêtes, notamment en ligne, de nombreux acteurs ont souligné le rôle que pourrait jouer l'Insee dans **la mise à disposition d'outils de codage de la PCS**.

Cette demande concerne en premier lieu Sicore (ainsi que Sicore embarqué), que les acteurs y ayant recours trouvent peu ou mal documenté (C. David, Ipsos). C'est le cas des entreprises de sondage mais plus largement d'une série de producteurs de données. En second lieu, et de façon prioritaire, plusieurs personnes rencontrées émettent **le souhait que l'Insee mette à disposition une liste de libellés de professions utilisable dans les enquêtes qui serait**

possible à collecter en auto-complétion. Les opérateurs privés le font déjà mais sans l'expertise et le contrôle qualité de l'Insee. La mise à disposition de telles listes permettrait une certaine harmonisation des règles de codage de la PCS. L'intérêt pour ce type d'outils est renforcé par le développement des enquêtes en ligne auto-administrées, qui requièrent le perfectionnement des procédures de codage de la PCS tout en utilisant des outils simples pour les enquêtés. De ce fait, ce type de demande touche également les chercheurs qui sont amenés à produire des enquêtes en dehors de celles de la statistique publique. Plusieurs interlocuteurs (dont Paul Santelmann à l'Afpa, ainsi que ceux de l'Apec et de la DGAFP, cf. annexe 2) pointent l'enjeu de renforcer la diffusion et la facilité d'utilisation d'un langage commun pour comprendre les évolutions professionnelles.

De manière complémentaire, plusieurs personnes interrogées insistent sur **la nécessité d'accéder à une assistance simple et pédagogique pour coder la PCS**. Le Cereq suggère un moteur de recherche dédié pour « *saisir un libellé en ligne, avoir une liste élaborée et se voir poser quelques questions et d'obtenir un code PCS* » (Christophe Barret). D'autres proposent la mise en place d'un tutoriel qui renseigne sur les questions indispensables à poser (et comment les poser) pour coder dans la PCS (I. Fréchon et C. Dumoulin). D'autres encore suggèrent des listes de métiers « *ambiguës* » ou difficiles à coder et pour lesquels un arbre de décision avec une procédure permettrait un codage optimal (S. Coavoux).

2.4.3. Accéder aux outils de transcodage dans d'autres nomenclatures (Isco, EseG, nomenclatures de métier)

Faire évoluer les procédures de codage de la profession comme préconisé dans ce rapport (2.1) nécessite de **rendre possible** par la suite **de transcoder la PCS dans d'autres nomenclatures, voire, quand c'est possible, d'améliorer ce transcodage**. Nous l'avons vu, la PCS est une « brique de base » permettant de coder d'autres nomenclatures de profession et de métier. Mais, selon nos interlocuteurs, il est d'abord important que les organismes et services statistiques publics se coordonnent pour assurer le maintien de cette interopérabilité, et fassent évoluer les nomenclatures en fonction des modalités de rénovation de la PCS. Ça commence par le fait que la Dares puisse au sortir des travaux du GT proposer un transcodage entre les Fap et la PCS. Ce lien entre les Fap et les PCS est important car plusieurs acteurs prennent appui sur ces deux nomenclatures pour concevoir des outils spécifiques. C'est le cas notamment des cartes formations/emplois proposées par le Carif-Oref des Pays de la Loire. C'est le cas également de la Prospective des métiers et des qualifications (PMQ), réalisée par la Dares et France Stratégie : bien qu'elle soit menée en Fap et non en PCS, cette prospective est intégrée dans une réflexion européenne menée par le Cedefop qui, lui, utilise Isco. Préserver et améliorer l'articulation entre PCS et Isco est ainsi de première nécessité.

Au-delà de l'interopérabilité entre nomenclatures, c'est l'accès aux outils de transcodage et à une documentation pour le faire qui sont requis par les acteurs rencontrés. Par exemple, ce type d'outils a été régulièrement présenté comme un enjeu pour les administrations publiques et les acteurs du marché du travail en matière de transcodage de la PCS dans les nomenclatures métiers. Ainsi, l'accès à des tables de passage entre les PCS et les Fap a été cité par plusieurs des acteurs rencontrés. Dans ce cadre, c'est le magistère de l'Insee en tant qu'acteur habilité et légitime pour fixer les concepts, le vocabulaire, les usages qui est appelé à s'exercer. Ainsi, le chef d'un Sed insiste sur le rôle de l'Insee pour documenter les bons usages des termes « professions » et « métiers » dans les études statistiques. Les responsables des Carif-Oref et Direccte rencontrés pointent quant à eux la nécessité de documenter l'interopérabilité entre les différentes nomenclatures de métiers et de professions. Cet effort de documentation est perçu comme un moyen de faciliter et donc de renforcer les usages des données publiques, parfois trop peu exploitées bien que nombreuses et riches en information.

La mise à disposition d'outil de transcodage des PCS vers d'autres nomenclatures mobilisant la profession est également une demande récurrente des chercheurs. L'internationalisation des recherches académiques et les travaux comparatifs impliquent des processus d'harmonisation internationale des enquêtes et de ce fait des variables de positionnement social et professionnel. C'est notamment le cas de la nomenclature Isco, qui est utilisée dans la plupart des enquêtes internationales citées par les chercheurs interrogés (M. Zins et M. Goldberg,

B. Cautrès, I. Fréchon et C. Dumoulin, L.-A. Vallet). Un transcodage entre Isco et la PCS, permettrait également de coder ESeG, la nomenclature socio-économique d'Eurostat, construite à partir d'Isco. **Permettre aux chercheurs français de comparer leurs données avec celles des enquêtes étrangères et de publier dans des revues académiques non françaises requiert des procédures de transcodage de la PCS – variable privilégiée par les chercheurs quand ils travaillent sur la France – vers ces nomenclatures internationales.** C'est particulièrement un enjeu pour les cohortes utilisées en épidémiologie comme Constance, où 650 000 épisodes professionnels sont codés dans la PCS et où un double codage est impossible car trop coûteux (M. Zins et M. Golberg). Là encore, les exigences portent sur l'interopérabilité mais plus largement sur la mise à disposition d'une documentation pour réaliser ces passages entre nomenclatures. De ce point de vue, des exigences vis-à-vis de la statistique publique sont exprimées. Ainsi, plusieurs chercheurs, à l'image de B. Cautrès, considèrent comme anormal que l'Insee, en tant que service public de la statistique, doté de moyens importants, ne mettent pas à disposition des utilisateurs des outils de transcodage de Isco-08 vers Isco-88 et plus généralement vers les nomenclatures internationales. Des tables de passages (et les programmes informatiques y afférant), déjà utilisées par l'Insee, pour coder Isco ou ESeG depuis la PCS pourraient être accessibles en ligne sur le site de l'Insee ou sur un portail dédié.

2.4.4. Accéder aux outils de transcodage historique et à des séries longues

Dans la lignée de ces besoins d'outils de passage entre nomenclatures, la plupart des acteurs rencontrés ont souligné le rôle crucial de la PCS pour décrire les transformations de la société française et, ce faisant, la nécessité de continuer à pouvoir utiliser des séries longues (cf. *supra*). Ceci passe en premier lieu par **des outils de transcodage entre la nomenclature issue du processus de rénovation qui s'engage en 2018 et la nomenclature actuelle, dite PCS 2003.**

Elle se joue également dans la publication de tableaux et de fichiers présentant l'évolution des PCS à des niveaux détaillés et agrégés ainsi que des croisements de la PCS avec d'autres grandes variables socio-démographiques sur le temps long. Cette information est essentielle à bon nombre de chercheurs pour leurs propres travaux de recherche. Mais elle constitue également un outil de prédilection à des fins pédagogiques. Ainsi, la plupart des enseignants-chercheurs de sciences sociales sont amenés à mobiliser ces représentations dans le cadre des cours de leur discipline. De même, les professeurs de SES en lycée sont des utilisateurs fréquents de ces données statistiques, dans le cadre d'enseignements de la seconde à la terminale dont bénéficient un très grand nombre de lycéens.

Au-delà de ces cercles du monde de la recherche et de l'enseignement, il faut souligner un usage relativement nouveau de ces tableaux de données par les milieux journalistiques. Le développement de la partie en ligne des journaux (quotidiens, hebdomadaires, magazines), la montée en puissance du data journalisme et le recours à des outils numériques produisant graphiques, tableaux et applications en ligne requièrent l'accès non plus à des publications mais à des fichiers de données agrégées (*Libération*, *Le Monde*). **L'accès à ces données en séries longues est particulièrement souhaité par ces acteurs pour représenter et donner à voir les grandes évolutions de l'économie et de la société.**

2.4.5. Diffuser des informations authentifiées en rendant visibles et pédagogiques les données utilisant la PCS

Alors que les canaux d'informations sont démultipliés avec le Web et que l'information est complexe et difficile à vérifier (cf. les débats autour des *fake news*), **le rôle du service statistique public comme service public de l'information et des données pour le plus grand nombre constitue un enjeu majeur de ces prochaines années.** La plupart des personnes interrogées l'ont souligné en insistant sur les faiblesses actuelles de la diffusion des usages et des données ventilées par PCS au grand public.

Nombre de chercheurs qui sont également enseignants dans le supérieur pointent le manque de tableaux synthétiques sur le site internet de l'Insee croisant la PCS avec de grands indicateurs sociaux pour décrire l'évolution de la morphologie sociale ou encore de cartes représentant la répartition géographique des catégories sociales. Certains, à l'image d'E. Préteceille, regrettent le fait que, finalement, seuls les chercheurs aient accès à une information statistique mobilisant le niveau intermédiaire de la PCS alors que ce niveau est le plus à même de rendre compte des grandes tendances et inégalités sociales. D'autres acteurs suggèrent le fait que l'Insee pourrait rendre plus accessible et visible la PCS en développant un répertoire des bases de données et des études mobilisant la nomenclature (Y. Sicamois, Direccte des Pays de la Loire).

Certains chercheurs (T. Poullaouec, J. Rivière), mais également les professeurs de sciences économiques et sociales de l'Apses que nous avons rencontrés, proposent le **développement d'outils pédagogiques (quizz, exercices de codage) à destination du grand public pour développer une compréhension des différenciations sociales et des usages informés et réflexifs de ces données statistiques.**

Une majorité des acteurs interrogés souhaiteraient que la place accordée aux PCS sur le site Internet de l'Insee soit plus visible, plus lisible, plus accessible avec une information plus et mieux hiérarchisée. Plusieurs indiquent le fait que concernant la PCS, le site internet ne fait que mettre à disposition le guide « papier » mais ne se sert pas des potentialités des outils numériques. Les deux journalistes interrogés pointent le caractère très difficilement utilisable du moteur de recherche de l'Insee qui ne permet pas de différencier et hiérarchiser l'information statistique pertinente. Ils soulignent par exemple le manque d'un outil adapté pour identifier les fichiers de données agrégées nécessaires à la construction de graphiques et illustrations interactives *ad hoc* et s'étonnent que la logique « open data » soit peu présente sur le site. On retrouve ce sentiment chez les professeurs de SES interrogés. « *Des fois, même pour trouver des graphiques très simples, comme l'évolution de la structure des PCS depuis 1982, je suis obligé de prendre des trucs de seconde main, parce qu'impossible de remettre la main dessus. Je ne sais pas quel est le mot clé à taper pour le retrouver. Même l'indexation est bizarre : par exemple, en tapant « pratiques culturelles et PCS », on trouve des résultats peu pertinents. Je n'ai rien contre les pratiques culturelles de la Réunion ou de la Bretagne, mais avant de mettre la France métropolitaine, il y a toujours une région un peu isolée, comme ça (...) Nous les enseignants, et les élèves, on cherche des outils pour mettre en lien les GS avec un certain nombre de pratiques, de variables sociales ou culturelles (obésité, départ en vacance, pratiques de lecture...)* » (Boris Thomas, professeur de SES en lycée, membre de l'Apses).

Ces attentes confirment les pistes de travail évoquées dans la mission du GT. Dans un espace numérique foisonnant, une complémentarité entre le site Insee.fr, qui contient un grand nombre d'informations sur l'ensemble des statistiques économiques et sociales, et un site dédié, adossé aux institutions représentant les utilisateurs de données, qui contribuerait à la visibilité et l'accessibilité de la PCS, devrait être recherchée. Ces deux vecteurs de communication participeront au service public de l'information de demain.

Annexes

Annexe 1 – Liste des sigles utilisés dans le rapport

Apec :	Association pour l'emploi des cadres
Afpa :	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
Apsep :	Association des professeurs de sciences économiques et sociales
Carif-Oref :	Centre animation ressources d'information sur la formation / Observatoire régional emploi formation
Bip 40 :	Baromètre des inégalités et de la pauvreté
BTP :	Bâtiment et travaux publics
CASD :	Centre d'accès sécurisé aux données
CDI :	Contrat à durée indéterminée
Cedefop :	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
Ceraps :	Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales
Cereq :	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CESP :	Centre d'études des supports de publicité
Cevipof :	Centre d'études de la vie politique française
CFDT :	Confédération française démocratique du travail
CFE-CGC :	Confédération française de l'encadrement, confédération générale des cadres
CFTC :	Confédération française des travailleurs chrétiens
CGT :	Confédération générale du travail
CGPME :	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
Clersé :	Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques
CMH :	Centre Maurice Halbwachs
Cnam :	Conservatoire national des arts et métiers
Cnis :	Conseil national de l'information statistique
CNRS :	Centre national de la recherche scientifique
Crest :	Centre de recherche en économie et statistique
CS :	Catégorie socio-professionnelle
CSU :	Cultures et sociétés urbaines
Curapp :	Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie
DADS :	Déclarations annuelles de données sociales
Dares :	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
Depp :	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
DGAFP :	Direction générale de l'administration et de la fonction publique
DR :	Direction régionale
Drees :	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

Direccte :	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DSDS :	Direction des statistiques démographiques et sociales
EAR :	Enquête annuelle de recensement
EGP :	Erikson Goldthorpe Portocarerro
EHESS :	Ecole des hautes études en sciences sociales
Elap :	Etude longitudinale sur l'accès à l'autonomie des jeunes en protection de l'enfance
ENS :	Ecole normale supérieure
EseG :	European socio-economic groups
Fap :	Familles professionnelles
FO :	Force ouvrière
GFE :	Groupe formation emploi
GS :	Groupe socio-professionnel
GT :	Groupe de travail
Ined :	Institut national d'études démographiques
Insee :	Institut national des statistiques et études économiques
Inserm :	Institut national de la santé et de la recherche médicale
Ires :	Institut de recherches économiques et sociales
Iris (Insee) :	Îlots regroupés pour l'information statistique
Iris (CNRS) :	Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux
Irisso :	Institut de recherche interdisciplinaire en sciences sociales
Isco :	International standard classification of occupations
Medef :	Mouvement des entreprises de France
Naf :	Nomenclature d'activité française
OSC :	Observatoire sociologique du changement
OIT :	Organisation internationale du travail
Piaac :	Programme for the international assessment of adult competencies
PCS :	Professions et catégories socio-professionnelles
Pisa :	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PMQ :	Prospective des métiers et qualifications
Psar :	Pôle de service de l'action régionale
Rome :	Répertoire opérationnel des métiers
Sed :	Service d'études et de diffusion
SES :	Sciences économiques et sociales
SIASP :	Système d'information sur les agents de la fonction publique
Sicore :	Système informatique de codage des réponses aux enquêtes
SSM :	Service statistique ministériel
Sumer :	Surveillance médicale des expositions aux risques professionnels

Triris :	Regroupements d'Iris
UMS :	Unité mixte de service
UNAPL :	Union nationale des professions libérales
Unsa :	Union nationale des syndicats autonomes
UPA :	Union professionnelle artisanale
UVSQ :	Université de Versailles Saint-Quentin

Annexe 2 – Liste des personnes interrogées

Acteurs de la recherche

Christelle Avril (EHESS, Iris, ethnographie du genre et du travail)
Lise Bernard (CNRS, CMH, sociologie de l'emploi, des professions et des classes sociales)
Céline Bessière (Paris-Dauphine, Irisso, sociologie de la famille et sociologie économique)
Bruno Cautrès (Sciences Po, Cevipof, sciences politiques)
Louis Chauvel (Université du Luxembourg, Institute for research on socio economic inequality, sociologie de la stratification sociale)
Pierre Concialdi (Ires, économie des inégalités et des politiques sociales)
Philippe Coulangeon (CNRS et Sciences Po, OSC, sociologie des pratiques culturelles)
Céline Dumoulin (UVSQ, sociologie du travail et de l'emploi)
Isabelle Fréchon (Ined, socio-démographie de la jeunesse et de l'exclusion)
Sibylle Gollac (CNRS, CSU, sociologie économique, sociologie de la famille, sociologie du droit)
Marcel Golberg (Inserm et UVSQ, médecine et épidémiologie sociale)
Hervé Le Bras (EHESS, démographie et géographie)
Patrick Lehingue (Université de Picardie, Curapp, sciences politiques)
Héloïse Petit (Université de Lille, Clersé, économie du travail)
Tristan Poullaouec (Université de Nantes, Cens, sociologie de l'éducation)
Edmond Préteceille (CNRS et Sciences Po, OSC, sociologie de la ségrégation spatiale)
Jean Rivière (Université de Nantes, Eso, géographie)
Louis-André Vallet (CNRS et Sciences Po, OSC, sociologie de la mobilité sociale)
Marie Zins (UVSQ, UMS « Cohortes épidémiologiques en population », épidémiologie sociale)

Acteurs de la statistique publique

Thomas Coutrot (Dares)
Jérôme Fabre (Insee, Psar, Lille)
Adrien Friez et Olivier Filatriau (DGAFP)
Florent Maire, Audrey Mirault, Gilles Colin, Eric Hanriot, Isabelle Vidal (Insee, Pôle PCS, Besançon)
Claire Marbot et Elise Amar (Drees)
Loïc Midy (Insee, DR Pays de la Loire, Sed)
Olivier Monso (Depp)

Acteurs d'organismes publics

Gaël Bouron et Christophe Lenzi (Apec)
Frédéric Lainé et Nicolas Prokovas (Pôle Emploi)
Fabrice Lenglard et Hélène Garner (France Stratégie)
Christophe Barret, Thomas Couppié, Mickaële Molinari et Jean-Claude Sigot (Cereq)

Guillaume Laurent (Carif-Oref Pays de la Loire)

Paul Santelmann, Benoît Willaume et Grégoire Roquette (Afp)

Yann Sicamois (Direction des Pays de la Loire, Service Études, Statistiques, Évaluation)

Acteurs du secteur privé, associatif, syndical

Yann-Vai Andrieux (BNP Paribas)

Simon Bouchez (Multiposting)

Samuel Coavoux (Orange Lab, sociologie de la culture)

Christophe David et Valérie Blineau (Ipsos)

Anne-Aël Durand (*Le Monde*, rubrique Décodex)

Agathe Foudi, Laureen Melka-Poulainet Boris Thomas (Association des professeurs de sciences économiques et sociales, Apses)

Savinien de Rivet (*Libération*, data journalisme)

Aurélien Vanheuverzwyn (Médiamétrie)

Réunion collective avec les représentants des organisations syndicales siégeant au Cnis (invitation de la CGT, CFDT, CGT-FO, CFE-CGC, CFTC et Unsa pour les organisations syndicales ; du Medef, de la CGPME, de l'UPA et de l'UNAPL pour les organisations patronales)⁷².

72 Lors de cette réunion, Raphaëlle Bertholon, représentant de la CFE-CGC, était présente ; la CFDT (Anne-Juliette Lecourt) et la CGT (Bernard Sujobert) étaient excusés et ont envoyé une série de remarques et attentes.

Annexe 3 – Guide d'entretien

Présentation de la personne interrogée

- Organisme ou institution : description et champ d'intervention
- Fonctions ou responsabilités exercées
- Travaux personnels, programmes collectifs
- Objet d'enquête ou d'étude principal et secondaire

1) Usages des PCS dans les travaux de recherche et d'étude (comme auteur ; le cas échéant comme lecteur)

- Sources (enquêtes de la statistique publique, enquêtes d'institut de sondage, données administratives, enquêtes *ad hoc*, etc.) et types de supports (publications, fichiers, etc.)
- Niveau de la PCS utilisé (1, 2, 4 positions) ; éventuels regroupements originaux
- Utilisation d'autres nomenclatures socio-économiques (EseG, EGP, etc.) ou de métier (Rome, Fap ; Isco, etc.)
- Centralité de l'usage de la PCS (i.e. par exemple préférence pour la PCS plutôt que pour le niveau de revenu ou de diplôme) ? Croisement avec d'autres variables structurelles du positionnement social ?
- Types de techniques statistiques utilisées (statistique descriptive, analyse factorielle et classification, modélisation économétrique, etc.)
- Perspective d'usage : pour décrire / cartographier des mondes sociaux ou des univers professionnels ; pour expliquer des phénomènes sociaux ou économiques, des clivages ; dans une perspective géographique, historique ; suivant une finalité pédagogique, dans le cadre d'enseignements ou de publications grand public ; etc.

1bis) Questions spécifiques pour les producteurs (publics ou privés) d'enquête ou de système d'information comportant la situation professionnelle ou la position sociale :

- Collectez-vous des libellés de profession ? Selon quelles modalités (libellé en clair, listes, regroupements, etc.) et pour quels usages ?
- Utilisez-vous ces libellés pour un codage dans des nomenclatures, si oui lesquelles ?
- Codez-vous la PCS, et si oui, à quel niveau (1, 2 ou 4 chiffres ou un autre niveau *ad hoc*) ?
- A quels objectifs correspondent pour vous ces différents niveaux de précision de la nomenclature, et quels sont les coûts de production associés ?
- Selon le niveau, quelles sont les informations que vous collectez pour obtenir un code ? Quel est l'outil de codage que vous utilisez ?
- Etes-vous amenés à faire des arbitrages entre coût et qualité du codage ? Quels sont les outils dont vous disposez pour faire ces arbitrages.
- Quelle documentation avez-vous sur la PCS (pour les questions à poser, le codage) ?
- Quand des informations sont manquantes ou lacunaires, comment imputez-vous un code ?
- Utilisez-vous d'autres nomenclatures socio-économiques ou de métier dans vos enquêtes / systèmes d'information ?
- Faites-vous des codages de profession dans des nomenclatures internationales (Isco, EseG) ? Et alors selon quel protocole ?

2) Evaluation des apports, des forces de la PCS

- Principaux résultats ou clivages marquants repérés avec la nomenclature
- Evaluation de son pouvoir descriptif / explicatif
- Pertinence et acuité des différents niveaux de la PCS dans leur ensemble, et plus particulièrement de certains groupes, de certaines catégories ou professions
- Facilité d'accès à des séries et sources ventilées par PCS
- Lisibilité et qualité de la documentation de la nomenclature

2bis) Questions spécifiques pour les producteurs (publics ou privés) d'enquête ou de système d'information comportant la PCS :

- Quelle est la qualité du codage de la PCS dans vos enquêtes ou sources ? Quel pourcentage de réponses ou d'observations n'obtiennent par exemple pas de code ?
- Le codage de la PCS comporte-il des difficultés pour vos enquêteurs, codeurs, répondants ? Lesquelles ?
- Quel est le coût (financier, technique, humain ; temps) du codage ?
- Est-ce que pour vous la PCS est un bon prédicteur social ?

3) Critiques et attentes

- Critique de la pertinence de la nomenclature, proposition d'autres principes de classements sociaux (une autre variable structurante comme le revenu ? Une autre nomenclature ?)
- Critiques de la pertinence de certains critères constitutifs de la PCS (par exemple, le niveau de qualification, le clivage public-privé, etc.), de certaines professions, catégories, groupes (par exemple, les indépendants), de l'absence de distinction de certains regroupement (par exemple les employés non qualifiés) ; attentes qui découlent de ces critiques
- Critiques concernant l'impossibilité d'opérer des regroupements dans la PCS et attentes liées
- Critiques concernant des usages envisagés mais non encore possibles
- Critiques et attentes sur les modalités de production et de de codage de la nomenclature ; sur la diffusion des outils de codage
- Critiques et attentes sur les modalités de diffusion et de documentation de la PCS
- Pertinence d'un site internet dédié comportant de la documentation, des outils de codage, de construction et / ou mise à disposition de regroupements *ad hoc* ?

3bis) Questions spécifiques pour les producteurs (publics ou privés) d'enquête ou de système d'information comportant la PCS :

- Quelles sont vos attentes en matière d'informations pour coder la PCS ? Liste de libellés ? Autres variables ? Réduction de l'information nécessaire ?

Annexe 4 – Les niveaux agrégés et intermédiaires de la nomenclature des PCS pour les actifs (version 2003, actuellement en vigueur)

Les groupes socio-professionnels (GS)

1	Agriculteurs exploitants
2	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
3	Cadres et professions intellectuelles supérieures
4	Professions Intermédiaires
5	Employés
6	Ouvriers

Les catégories socio-professionnelles (CS)

11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du Groupe de Travail « Rénovation de la PCS (2018-2019) » du Cnis présidé par Thomas Amossé (Cnam). Son objectif est d'introduire les travaux du groupe de travail en dressant un état des lieux de la nomenclature et un bilan des attentes à son endroit, conformément à la mission confiée aux trois auteurs. L'enquête a été réalisée entre janvier et avril 2018.

La dernière rénovation de la PCS en 2003 avait été précédée d'un rapport de l'Inspection Générale de l'Insee réalisé par Guy Neyret et Hedda Faucheux en 1998 et 1999. Ce rapport avait pour objectif d'évaluer la pertinence de la nomenclature, comme l'indiquait son titre. Le présent rapport a un objectif sensiblement différent puisqu'il ne comporte pas de dimension strictement évaluative. Il vise à synthétiser les apports et limites de la PCS tels qu'ils sont perçus par ses principaux utilisateurs et ainsi à inscrire la rénovation de la PCS dans son contexte social, économique et intellectuel.

Plusieurs constats et enjeux soulevés par le rapport Neyret-Faucheux sont encore d'actualité (notamment la nécessité d'articuler la PCS avec les autres nomenclatures nationales, comme le Rome ou les Fap). Toutefois, le contexte a évolué et de nouveaux enjeux sont apparus ou ont pris une acuité plus importante. Tous ces éléments justifient que